

# CONVENTION CADRE

## PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

### pour la commune de Mondoubleau

#### ENTRE

##### **La commune de Mondoubleau**

Représenté par Jean-Claude THUILLIER, en sa qualité de Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 avril 2023,

##### **La communauté de communes des Collines du Perche (CCCP)**

Représenté par Karine GLOANEC MAURIN, en sa qualité de Présidente, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 avril 2023,

Ci-après « les Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

#### ET

##### **L'État,**

Représenté par François PESNEAU, Préfet de Loir-et-Cher,

Ci-après désigné par « l'État » ;

##### **Le Conseil départemental de Loir-et-Cher,**

Représentée par Philippe GOUET, en sa qualité de président,

Ci-après désignée par « le Département » ;

##### **Le Conseil régional Centre Val-de-Loire,**

Représenté par François BONNEAU, en sa qualité de président,

Ci-après désignée par « la Région » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les institutions et les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les collectivités bénéficiaires ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 09/04/21.

---

## Présentation du territoire signataire

La commune de Mondoubleau est une petite ville de 1.357 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (INSEE), située au nord du Loir-et-Cher, à 20 kms des frontières départementales avec l'Eure-et-Loir et la Sarthe ou encore à la frontière des Régions Centre Val de Loire et Pays de Loire.

Au cœur du « Perche Vendômois » marqué par les paysages du bocage percheron, haies, rivières, plateaux et collines, elle est membre de la Communauté de Communes des Collines du Perche (CCCP), qui est la plus petite communauté de communes du département avec 12 communes et 6 306 habitants. Mondoubleau en est la commune centre et accueille le siège de son intercommunalité. Bien qu'étant la plus petite en superficie, c'est la commune la plus peuplée, près du quart de la population communautaire.

Mondoubleau est au centre d'un cercle formé par Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Chartres, d'un rayon d'une heure de route environ. En conséquence de cet éloignement des grands pôles régionaux, le territoire a développé un niveau d'équipements et de services relativement étoffé, très concentré à Mondoubleau et a su développer un réel dynamisme associatif, sportif et culturel.



La commune apparaît ainsi comme un pôle de bassin de vie, satisfaisant aux besoins courants de la population dans un assez large périmètre et structurant de ce fait le territoire communautaire. Globalement, les habitants sont plutôt bien desservis dans la mesure où ils sont 96 % à pouvoir accéder à un pôle de services de proximité et de santé (présence simultanée d'un médecin, d'une pharmacie et d'un infirmier) en moins de 10 mn en voiture. Cet accès aux services de santé reste malgré tout fragile (médecin vieillissant) et crucial pour les habitants vieillissants et parfois isolés.

La commune propose donc une offre importante de services et d'équipements pour le territoire (écoles, collège, commerces de proximité, médecin, EHPAD, médiathèque, équipements sportifs ...) et offre également une importante concentration d'emplois. Son aire urbaine, contiguë à la commune de Cormenon, forme un pôle intermédiaire. Si la CCCP connaît une économie essentiellement rurale et agricole, Mondoubleau possède un tissu industriel et artisanal dense et diversifié (deux ZA à Mondoubleau et plusieurs usines importantes à Cormenon). L'emploi sur Mondoubleau est essentiellement ouvrier et salarié. L'économie du « faire » reste très marquée puisqu'elle concentre près de 39% des emplois. Mondoubleau ne souffre pas de chômage, mais si de nombreux emplois existent sur le territoire, les flux migratoires quotidiens sont en sa défaveur.

Mondoubleau est impactée par une population qui a diminué fortement ces dernières années. Malgré un solde migratoire légèrement positif, la commune connaît un fort vieillissement de sa population. En effet, le taux annuel de variation de la population est très négatif (-2,2 % par an) tout comme le solde naturel (naissances-décès) avec -2,1 % par an. La perte de population est plus forte que les autres communes de l'EPCI. La population de la commune est très âgée, les personnes de 60 ans et plus représente, en 2019, un taux de 50,6 %, dont les plus de 75 ans représentent 28,1 % de la population. Un taux très supérieur au taux départemental se situant à 31,7 %. Il faut cependant souligner que les retraités du territoire se concentrent sur Mondoubleau, en raison de la présence de l'EPAHD et de la proximité des commerces et services. En effet, logiquement de nombreuses personnes déménagent sur Mondoubleau au moment de leur retraite. Cela entraîne, de fait, une source d'activités et d'emplois sur Mondoubleau. Ces jeunes retraités, qui ont du temps, deviennent souvent des acteurs actifs dans les associations.

Le pendant de ce constat se trouve dans la faible proportion des jeunes, et plus particulièrement ceux ayant de 15 à 29 ans : 10,4 % de la population. Un regard porté à la pyramide des âges suffit à se rendre compte du vieillissement à l'œuvre et du faible renouvellement des générations. Les rangs des jeunes à l'âge des études mais aussi du premier emploi sont particulièrement clairsemés. Le territoire peine visiblement à les retenir, et le creux correspondant de la pyramide se résorbe tardivement, au-delà de 45 ans.

Le niveau de revenu des ménages (19 860 €) est nettement inférieur à la moyenne du Loir-et-Cher. Le parc de résidences secondaires, important sur les Collines du Perche, a tendance à se transformer récemment en résidences principales. La vacance de logements (169 sur Mondoubleau en janvier 2022) y est élevée. Ce constat doit être revu à la lumière des évolutions récentes dues à la crise sanitaire (acquisitions de logements vacants situés non loin de la gare de TGV de Vendôme). Les ventes de terrains à bâtir augmente.

La population locale ne bénéficie pas d'un niveau de formation élevé. Parmi les 20-64 ans, qui constituent l'essentiel des actifs, les personnes ayant un niveau supérieur au bac sont assez peu nombreuses (15 % contre plus du double au niveau national et plus de 23 % pour l'ensemble du Loir-et-Cher), tandis que ceux ayant un faible niveau de formation voire aucun diplôme sont relativement nombreux (10 points d'écart avec la France, 8 avec le Loir-et-Cher). En revanche, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont nettement plus présents (plus d'un tiers contre plus d'un quart pour l'ensemble du pays). La population est par contre composée de professionnels agricoles et artisans possédant un savoir-faire validé par l'expérience et non par un diplôme.

Mondoubleau connaît le sort de nombreuses communes rurales de petite dimension, éloignées des grands centres : une population en baisse et vieillissante, un commerce fragile, une attractivité insuffisante, de nombreux logements vacants, un déficit en formation, un budget communal qui dégage peu d'autofinancement pour les investissements.

Consciente de ses atouts et de ses faiblesses, la commune de Mondoubleau est attentive à la préservation du patrimoine et d'un cadre de vie durable. Elle s'engage dans la revitalisation de son territoire avec un projet de territoire lié aux ambitions communautaires. La commune souhaite attirer une population plus jeune souhaitant s'implanter en milieu rural et profiter d'une meilleure qualité de vie. La Communauté de Communes porte une dynamique associative et culturelle forte. Les deux collectivités travaillent en étroite collaboration pour construire les projets et conforter le rôle de centralité de Mondoubleau.



## Présentation des dispositifs existants

### Contrat de relance et de transition écologique - CRTE du Pays Vendômois

Issu du plan de relance, le CRTE est un contrat intégrateur qui, pour davantage de lisibilité, regroupe l'ensemble des contrats existant sur le territoire. Démarche partenariale et évolutive, il met ces contrats au service de la stratégie définie et portée par les acteurs locaux et notamment le programme « Petites villes de demain ».

Le CRTE définit ainsi un cadre de partenariat et des modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Vendômois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Signé le 29 novembre 2021, il prend la relève du contrat de transition écologique (CTE) du Pays Vendômois et fixe les orientations stratégiques de développement du territoire de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, de la Communauté du Perche et Haut Vendômois et de la Communauté de Communes des Collines du Perche, à savoir les axes suivants :

- Transition écologique et développement durable,
- Offre de services et cohésion sociale,
- Attractivité et développement économique,
- Formation et développement des compétences.

### Contrat régional de solidarité territoriale - CRST

Prévu pour la période 2016-2021, le CRST fait l'objet d'un renouvellement en 2022. Le CRST, négocié entre les acteurs locaux du Pays Vendômois et le Conseil régional, décline des dispositifs d'aides formalisés dans des « cadres de référence » qui précisent les modalités du financement régional traduisant la volonté d'un rapprochement du conseil régional de ses territoires.

### Territoire d'industrie « Vallée du Loir »

Le 22 novembre 2018, le Premier ministre annonçait le lancement du plan Territoires d'industries pour 124 territoires. L'initiative « Territoire d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ou des entreprises au service de l'industrie et de leur territoire.

Des leviers sur lesquels agir pour intervenir efficacement concernant :

- les ressources humaines : des formations spécifiques seront mises en place pour répondre aux besoins de compétences des entreprises,
- l'innovation : un accès prioritaire des entreprises à des diagnostics « industrie du futur », mobilisation des dispositifs « plan d'investissement d'avenir » et « territoire d'innovation »,
- l'attractivité du territoire : accès facilité au très haut débit numérique, disponibilité foncière et solutions immobilières avec l'appui de la Caisse des dépôts et des collectivités locales, renforcement des transports existants, présence accrue du territoire à l'export avec le soutien de Business France,
- la simplification administrative : expérimentation de dérogation administrative dans des domaines notamment de l'urbanisme pour alléger les contraintes, mise en œuvre du « rescrit environnemental » et du « certificat de projet ».

Le 20 juin 2019, le protocole Territoire d'industrie « Vallée du Loir » était signé entre l'État, la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, la Communauté de Communes de Bonnevalais, la Communauté du Perche et Haut-Vendômois, la Communauté de Communes des Collines du Perche, la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, les conseils départementaux de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir et le Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Le contrat Territoire d'industrie « Vallée du Loir » doit être signé prochainement pour une durée de 4 ans. Le caractère interdépartemental de ce contrat permettra d'intégrer des actions de développement de l'industrie, de l'économie et de l'emploi, cohérentes et synergiques.

### Contrat local de santé - CLS du Pays Vendômois

Pour répondre au plus près aux besoins de la population et des professionnels, le Pays Vendômois, les établissements publics de coopération intercommunale membres, le conseil départemental, le conseil régional, le centre hospitalier de Vendôme et l'État se sont engagés dans une démarche d'amélioration de l'offre de santé.

Le premier CLS a été signé en 2013, avant d'être reconduit en 2019 pour la période 2020 - 2022 autour de cinq axes prioritaires :

- Coordonner et articuler les différentes politiques publiques de santé ;
- Fédérer l'ensemble des acteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux ;
- Innover en matière d'organisation et d'amélioration des pratiques
- Communiquer en matière de santé ;



- Renforcer l'attractivité du territoire.

### **Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Vendômois - SCoT TGV**

Le SCoT est un document de planification stratégique, fixant à l'échelle d'un territoire plus large que le PLU, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 15 ou 20 ans à venir dans une perspective de développement durable et équilibré des territoires.

Les 105 communes du Pays vendômois s'organisent autour du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Vendômois (SCoT TGV).

Élaboré par le syndicat mixte des territoires du Grand Vendômois, dont fait partie la Communauté de Communes des Collines du Perche, le SCoT a été arrêté par le comité syndical le 20 septembre 2021 ; il entend notamment proposer une offre résidentielle qualitative renouvelée dont la réalisation participera à la revalorisation du patrimoine bâti existant et à la densification des tissus urbains. Les trois orientations stratégiques du SCoT sont les suivantes :

- Activités économiques, agricoles et commerciales ;
- Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de service et densification ;
- Transition écologique, énergétique, valorisation des paysages, limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF).

### **Plan climat-énergie territorial - PCET**

Le Pays Vendômois a pris l'initiative de réaliser un PCET sur la période 2015 - 2020. Le PCET est un plan d'actions mis en œuvre par les collectivités territoriales ayant pour objectif principal de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les PCET sont progressivement remplacés par les plans climat air-énergie territorial (PCAET), qui intègrent désormais le volet spécifique de l'air. Sa généralisation est obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants depuis le 1er janvier 2019, et depuis 2017 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Ainsi, la communauté des Collines du Perche ne se trouve pas dans l'obligation d'élaborer un PCAET pour son territoire mais souhaite y être associée.

Conformément à l'engagement des parties, cette élaboration pourra être confiée au Pays Vendômois afin d'intégrer l'ensemble des collectivités territoriales du territoire.

### **Plan Local de l'Urbanisme intercommunal - PLUi de la CCCP**

Le projet de développement intercommunal porte l'ambition d'un territoire tourné vers l'avenir :

- autonome dans son organisation,
- dynamique en préservant et valorisant ses activités économiques, son industrie locale et ses exploitations agricoles,
- économe en foncier et performant dans son développement par une urbanisation maîtrisée et durable,
- attractif grâce à son cadre de vie, ses paysages bocagers, ses espaces naturels préservés, et son caractère rural et bucolique valorisés par un tourisme durable,
- adapté aux besoins de toutes les générations par des équipements et services de proximité performants,
- proche de ses habitants en restant à taille humaine,
- résilient face aux risques et aux changements climatiques,
- interconnecté, en son sein, et avec les territoires et pôles voisins.

Le PADD traduit la volonté des élus de s'engager en faveur d'un projet équilibré entre développement du territoire et préservation de ses ressources : il s'agit notamment de conserver la vitalité du territoire sur les 12 communes et de préserver les grands équilibres entre les espaces agricoles, forestiers, urbains et à urbaniser qui participent à la qualité du cadre de vie et à l'identité des Collines du Perche :

- Axe 1 : Un tissu économique pluriel et pourvoyeur d'emploi consolidé, garant des savoirs faire industriels, artisanaux et agricoles et moteurs pour l'émergence de nouveaux projets ;
- Axe 2 : Une urbanisation maîtrisée et durable, en accord avec le cadre de vie et les richesses patrimoniales et paysagères du territoire ;
- Axe 3 : Un projet de territoire résilient, qui prône une gestion durable des ressources et richesses du Perche, offrant un cadre de vie sûr et sain pour ses habitants ;
- Axe 4 : Un maillage des mobilités, des équipements, commerces et services de proximité renforcé garant du bien vivre et d'une attractivité retrouvée.

Le PLUi a été arrêté le 10/10/2019 et approuvé le 21/01/2021.

Procédure de révision allégée n°1 engagée depuis le 18 mai 2022.

### **Convention Territoriale Globale - 2022-2025 - CTG de la CCCP**

Cette convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, la Mutuelle Sociale Berry-Touraine et la CCCP vise à définir le projet stratégique global du territoire de la Communauté de communes des Collines du Perche à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.



Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Cette convention a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires des ménages sur la commune et à l'échelle de la communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre-besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants, par une mobilisation des cofinancements ;
- de réinterroger périodiquement les actions et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Cette convention a été signée le 6 décembre 2021 et renouvelée pour la période 2022-2023.

---

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique et la cohésion sociale. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur les fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation, et a vocation à tenir lieu, notamment, une fois le dispositif opérationnel de son volet habitat arrêté, de convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

L'exécutif communautaire a pour ambition d'élaborer un projet de territoire qui réponde aux besoins actuels et prévisibles des habitants, et qui permette de maintenir son dynamisme et son attractivité. Portées par les différentes délégations, plusieurs actions ont déjà été menées depuis l'été 2020. Plusieurs axes de travail se dégagent de ce projet, tels que l'affirmation de l'originalité percheronne (adhésion en 2025 dans le périmètre du PNR Perche pour les 4 communes du nord de la communauté de communes représentant la moitié de la superficie de la CCCP) et les spécificités des Collines du Perche, comme l'accompagnement du secteur agricole, le développement des ressources locales par le soutien à l'agriculture, à l'artisanat, au petit commerce et à l'activité industrielle du territoire, ainsi que la poursuite du soutien à la création et l'action culturelles.

L'avenir s'envisage aussi en favorisant l'innovation par des projets transversaux pour rassembler notamment les forces de développement touristique et patrimonial. Les associations restent à ce titre des partenaires privilégiés pour la dynamique locale. Une attention sera portée à l'amélioration de l'habitat et la sobriété énergétique des bâtiments, ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

Pour faire face aux besoins des entreprises du bassin d'emploi, à l'inclusion sociale ou professionnelle et à la réinsertion des jeunes fragilisés, les élus du territoire sont convaincus que le développement des compétences (nouvelles pratiques agricoles, environnement, restauration de l'habitat ancien, éco-construction, ...) et l'ouverture culturelle sont deux leviers essentiels pour sortir de ces difficultés, pour s'engager dans l'innovation, créer de nouvelles activités utiles en milieu rural, affronter les défis de la transition écologique et attirer de nouveaux habitants. Ils sont aussi convaincus que ce développement doit s'appuyer sur la forte identité du territoire, les ressources locales, les savoir-faire, les associations, les artisans, les entrepreneurs, et bien sûr les habitants eux-mêmes, leurs initiatives et propositions.

La commune de Mondoubleau s'est engagée dans la redynamisation de son centre bourg, l'attractivité économique et touristique, tout en améliorant la qualité du cadre de vie des habitants. Riche de son histoire et de son patrimoine, elle est candidate au label Petites Cités de Caractère® (PCC). Elle construit son projet de territoire en s'appuyant sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine (riche et menacé).

La commune a souhaité se faire accompagner par le CAUE dans l'organisation d'un Atelier Flash sur deux journées afin d'élaborer un Plan-Guide avec ses partenaires institutionnels, opérationnels et financiers.



La co-construction de son projet de territoire permet à Mondoubleau de s'entourer d'acteurs locaux engagés dans des pratiques fondées sur la coopération et la mutualisation et d'associer les habitants à la réflexion et à l'action.

Mondoubleau construit son programme de redynamisation selon cinq grands axes :

- La redynamisation économique et la formation, grâce à la création d'un Tiers-Lieu de Compétences, à dominante agricole, artisanale et environnementale (appel à projet de la Région Centre-Val de Loire) ;
- La mise en valeur des patrimoines, matériel, immatériel et naturel et leur valorisation touristique à travers le label PCC ;
- La rénovation de l'habitat, notamment en centre-bourg, où de nombreux logements sont vacants et dégradés ;
- La question de la mobilité intra-muros (modification des circulations et du partage des espaces) et inter-communale (schéma de mobilité douce pour relier les communes de la CCCP) ;
- Le maintien de services de qualité avec l'intervention de la CCCP (projets communautaires : construction d'un nouveau groupe scolaire regroupant les écoles de Choue, Mondoubleau et Cormenon ; rénovation de la piscine, rénovation de la médiathèque).

En parallèle de cette stratégie d'attractivité et de rayonnement à l'échelle du territoire, la commune met en place un plan de renforcement de la sécurité routière, des personnes et des biens.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques ont été définies en prenant appui sur :

- le diagnostic en marchant et partagé avec les partenaires, réalisé lors des deux journées de l'Atelier Plan-Guide (14 juin 2022 et 12 juillet 2022) animé par le CAUE ;
- le diagnostic réalisé dans le cadre du PLUi de la CCCP approuvé le 21/01/2021 ;
- le diagnostic réalisé par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires dans le cadre CRTE du Pays Vendômois signé le 29/11/2021 ;
- le diagnostic du SCoT élaboré à l'échelle du Pays Vendômois et arrêté le 20/09/21 ;
- la Convention Territoriale Globale conclue entre la CCCP, la CAF et la MSA, signée le 06/12/21.

Dans le cadre du CRTE du Pays Vendômois et dans l'optique de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire fédérant les projets déjà engagés à l'échelle de la commune et du territoire communautaire, la présente convention fixe ainsi les axes et orientations stratégiques suivantes :

#### **1. AXE ATTRACTIVITE : Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins actuels et prévisibles du bassin de vie**

- **Orientation 1.1. : Redynamiser l'économie en tenant compte des enjeux de la transition écologique**

Cette orientation vise à dynamiser le « monde du travail » par l'émergence de projets collectifs portés par différentes structures locales du monde économique (industrie, commerce, artisanat ou associatif). L'idée est de proposer un lieu de proximité permettant la création de liens, de rencontres, d'échanges, de savoir faire, de formations adaptées aux besoins de montée en compétences du territoire répondant aux enjeux de la transition écologique.

- **Orientation 1.2. : Moderniser et améliorer les services et équipements publics**

Les projets en cours ou en maturation de Mondoubleau, pôle relais local structurant, permettent de conforter son rôle de centralité pour ses habitants mais également pour les communes voisines. La volonté politique est de moderniser et remettre à niveau des équipements énergivores. Aussi cette orientation constitue un levier pour la réhabilitation globale d'équipements publics (culturel, sportif, d'enseignement et social). La réalisation de ces travaux, constitue une opportunité pour traiter, dans le même temps, la sécurisation des équipements concernés, le développement de la production d'énergies alternatives et le renforcement du réseau de chaleur. Dans l'objectif d'amélioration de la qualité de vie, la commune apporte une offre de sécurité adaptée, en partenariat avec la gendarmerie et la communauté de communes souhaite renforcer les services aux habitants en complément de ceux déjà développés sur l'espace de vie sociale et celui de France Services implantés à la Gare.



## **2. AXE CADRE DE VIE : Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune**

- **Orientation 2.1. : Réhabiliter et adapter les espaces publics aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux**

Cette orientation vise à renforcer les fonctions de centralité de la commune. Les espaces verts et les espaces publics souffrent du manque de mise en valeur. La commune a engagé une réflexion forte sur le maillage des espaces publics afin de favoriser le lien social et de mettre en lien le cœur de bourg avec les autres quartiers. Les élus souhaitent développer des espaces de qualité et conviviaux, proposant une mixité d'usages et une capacité d'appropriation par les usagers. Ils souhaitent également que les associations et structures de la commune s'approprient ces espaces publics dans l'objectif de créer une fenêtre sur les savoir-faire et la valorisation des ressources locales. Il sera donc recherché un traitement de ces espaces répondant aux enjeux de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité. La commune veillera à apporter une attention particulière lors des opérations de réfection ou de réaménagement de voirie, qui seront étudiées avec un traitement paysager et une cohérence des aménagements en termes de revêtement de sols, de plantations, de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que d'accessibilité et de sécurisation.

- **Orientation 2.2. : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti communal pour en faire un levier touristique**

Par la mise en valeur du patrimoine bâti qui témoigne de l'importance économique et du développement historique de la ville, cette orientation contribue au développement touristique du territoire.

Des actions à mener sur le patrimoine bâti, paysager et naturel sont projetées afin de participer à la redynamisation du centre-ville et à la valorisation de savoir-faire locaux.

Ainsi la commune s'est engagée dans la démarche de reconnaissance et de protection de son patrimoine afin de justifier sa conservation. Elle travaille également son récit patrimonial pour que les habitants se réapproprient leur histoire et leur patrimoine.

## **3. AXE HABITAT : Habiter et vivre durablement**

- **Orientation 3.1 : Améliorer le parc de logements**

L'amélioration de l'habitat est un enjeu primordial pour la commune afin de lutter contre la dégradation du tissu urbain qui accentue la perte d'attractivité du centre-ville. La rénovation énergétique des bâtiments privés et publics complète cet enjeu pour réhabiliter le patrimoine immobilier existant. Les actions se déclinent également sur les thèmes de la vacance, l'adaptation au logement et les logements indignes.

- **Orientation 3.2 : Adaptation du parc logement au vieillissement et au handicap**

Pour répondre aux ambitions du territoire, la diversification du parc de logement sera recherchée. Elle devra permettre de proposer des logements de tailles différentes ainsi que des logements groupés et petits collectifs. La diversification du parc de logements répond notamment, à la problématique du maintien à domicile adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Cette orientation vise à proposer à des personnes âgées encore autonomes mais fragilisées une forme d'habitat intermédiaire entre leur logement traditionnel parfois devenu inadapté à leurs besoins et l'hébergement social et médicosocial qui concerne des personnes plus dépendantes.

## **4. AXE MOBILITE : Fluidifier la circulation en centre-bourg et développer les mobilités douces**

- **Orientation 4.1. : Fluidifier et sécuriser la circulation en centre-bourg**

Cette orientation vise à redonner de la place aux piétons dans un centre-bourg sécurisé et accessible. L'étude engagée doit identifier les principales défaillances et permettre d'élaborer une stratégie de mobilité ayant pour objectif de faciliter l'ensemble des modes de déplacement et de les faire cohabiter de manière apaisée et sécurisée. Lors des opérations de réfection de voiries il sera recherché une cohérence des aménagements en termes de revêtement de sols, de plantations, de mobilier urbain et d'éclairage public. Ainsi les déplacements piétons seront développés en renforçant l'accessibilité et la sécurisation.

- **Orientation 4.2. : Encourager les mobilités douces intercommunales**

Sur la base d'un schéma de mobilité douce, les réflexions porteront sur la complémentarité avec les itinéraires touristiques et de randonnée afin de mettre en relation le cœur de Mondoubleau et les communes périphériques. Dans Mondoubleau, le développement d'itinéraires de mobilité douces du quotidien sécurisés permettra la mise en relation du centre-ville avec les quartiers périphériques.

La CCCP souhaite le développement de différents modes de déplacement en favorisant les mobilités douces afin de proposer d'autres alternatives au « tout-automobile ».



En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

## Article 4 – Le plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées et de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un secteur d'intervention de l'ORT incluant le centre-bourg de Mondoubleau est figuré à l'annexe 1.

Le plan d'actions listant les actions connues à date et définissant le niveau de maturité est synthétisé en annexe 2.

### 4.1 Les actions des projets actés :

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions figurant en annexe 3. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'actions du CRTE du Pays Vendômois.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Préfet peut saisir en tant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Ce plan d'actions sera complété par les projets en maturation une fois définis dont le dispositif d'OPAH-RR dès la finalisation de l'étude pré-opérationnelle.

### 4.2. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents sont également listés en annexe 2. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être le cas échéant proposés au plan d'actions, lors des comités de projet ultérieurs à la signature.

Ces actions aujourd'hui au stade des études d'opportunité ou de définition ont été annexées au plan d'actions du fait de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.



## Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l’ADEME...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Mondoubleau assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s’engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique, l’insertion sociale et l’inclusion.

La commune bénéficiaire a recruté un chef de projet PVD partagé avec les communes de Morée et de Fréteval (3 tiers-temps) dont le poste est co-financé par la Banque des Territoires et le FNADT à 75% (le reste à charge est partagé en 3 parts égales par les communes).

La commune bénéficiaire s’engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d’initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l’Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d’enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l’émergence d’éventuels porteurs de projets.

Les collectivités bénéficiaires s’engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu’à son évaluation.

Les collectivités bénéficiaires s’engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elle est maître d’ouvrage selon leurs capacités financières et en fonction des engagements financiers des partenaires.



### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et la dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'actions, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) peuvent apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des Dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les montants des dotations de l'Etat présentés correspondent aux demandes prévisionnelles de financement qui seront instruites et validées chaque année dans le cadre des textes applicables.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées au point 6.6.

### 6.4. Engagements de la Région

Le Conseil régional Centre-Val de Loire est de longue date engagé dans une politique en faveur d'un aménagement équilibré du territoire, en encourageant et soutenant financièrement des programmes locaux de développement intégré et durable.

En lien avec les ambitions du SRADDET notamment, le Conseil régional accompagne les programmes de revitalisation et dynamisation des centres villes et centres bourgs, notamment via sa politique contractuelle en direction des territoires conduite à l'échelle de grands bassins de vie.



Pluriannuelle et intersectorielle, cette politique est de nature à apporter des leviers aux acteurs locaux pour renforcer leur attractivité en matière commerciale (nouvelles formes d'accès aux commerces et produits locaux, ...), d'équipements et de services (notamment en matière de santé, de mobilité, ...), d'espaces publics, de logements et pour engager la transition écologique (lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité) tout en renforçant la participation et la mobilisation citoyenne.

Ainsi, cette politique sera mobilisable par les collectivités lauréates du programme Petites villes de demain. Par ailleurs, la Région Centre Val de Loire à travers l'ensemble des différentes compétences qu'elle exerce et des démarches qu'elle porte, joue un rôle majeur en faveur du développement des petites villes, notamment :

- en matière d'enseignement à travers les lycées ainsi que de la formation en direction des jeunes, des demandeurs d'emplois et des salariés fragilisés,
- acteur de référence des mobilités du quotidien, la Région organise les services ferroviaires, les transports routiers interurbains et scolaires,
- en apportant un soutien aux entreprises qu'elles soient industrielles, agricoles, artisanales et commerciales et en accompagnant l'attractivité touristique du territoire,
- en contribuant aux dynamiques culturelles et sportives et aux projets associatifs,
- à travers la Cop régionale pour accélérer la transition énergétique et écologique sur les territoires,
- via la démarche de Démocratie permanente pour ancrer des démarches de participation et mobilisation citoyennes,
- de par son engagement en faveur du déploiement du Très Haut Débit.

La Région intervient dans la proximité avec les territoires et les porteurs de projet, en mobilisant au quotidien l'ingénierie régionale à disposition dans les Maisons de la Région Centre Val de Loire (en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de formation, d'économie en particulier avec la présence de l'agence Dév up, réseau technique opérationnel et de conseil) et en accompagnant l'ingénierie de projet sur les territoires à travers les CRST en particulier.

Les éventuels montants de subvention régionale indiqués sont indicatifs s'ils n'ont pas été validés par la Commission Permanente Régionale. Cette dernière est seule compétente pour l'attribution des subventions régionales, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités régionales.

## 6.5. Engagements du Département

Le département favorise le développement des territoires inclus dans le périmètre des Petites villes de demain, dans le cadre de ses politiques d'aménagement et d'animation existantes.

Le département concourt au développement de l'attractivité et de la qualité de vie des communes :

- en les accompagnant dans leur projet d'aménagement au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD),
- en leur consacrant une politique culturelle et sportive : restauration du patrimoine architectural, animation du réseau de lecture publique, actions en faveur de la programmation du spectacle vivant, soutien aux écoles de musiques, aide à l'éducation artistique, soutien aux équipements sportifs,
- en promouvant le département grâce à l'Agence Loir-et-Cher Attractivité.

Le département met en œuvre des moyens d'ingénierie territoriale pour faciliter les diagnostics de territoires, la conception ou la réalisation des projets grâce à trois organismes :

- l'Agence Technique Départementale pour l'appui à la conception et à la conduite de projets de restructuration de voiries et d'espaces publics des petites communes ;
- le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour le conseil en urbanisme, la conception d'aménagements d'espaces publics et la requalification des centres-bourgs ;
- l'Observatoire de l'Economie et des Territoires (OET) qui, par la collecte et la mise en forme des données, peut aider les collectivités à établir des diagnostics de territoires et assurer le suivi d'indicateurs sur le développement des territoires et l'impact de leurs actions à terme.

Le département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département. Le bénéficiaire d'une subvention départementale devra se conformer aux obligations de publicité prévues dans le règlement général d'attribution des subventions adopté le 13 décembre 2021.



Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

## 6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. *Opérateur public* : Établissement Public Foncier Local Interdépartemental - EPFLI Foncier Cœur de France.

L'EPFLI accompagne au maximum les collectivités dans leurs projets. L'Établissement intervient sur les acquisitions foncières et immobilières.

L'EPFLI n'a pas vocation à porter ou acquérir du foncier dont la collectivité est déjà propriétaire, sauf étude au cas par cas.

L'intervention de l'EPFLI, a pour objectif de maintenir un ensemble de services de proximité garant d'un lien social et humain indispensable à la cohésion du territoire. L'EPFLI est un interlocuteur privilégié pour les collectivités. L'Établissement leur offre un véritable accompagnement pour définir et mettre en oeuvre une stratégie foncière efficace et génératrice de valeur ajoutée pour le maintien du tissu socio-économique local.

## 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la définition du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en oeuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Les montants des dotations de l'Etat présentés correspondent aux demandes prévisionnelles de financement qui seront instruites et validées chaque année dans le cadre des textes applicables.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

## Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.



Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants des exécutifs des collectivités bénéficiaires, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

### *Orientation 1.1 : Redynamisation économique et répondre aux enjeux de la transition écologique*

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de structures engagées dans le consortium	0	8
Nombre de Jeunes - Mission locale	69 jeunes inscrits Mission Locale : 31 accèdent à 1 emploi 3 accèdent à 1 formation qualifiante ou certifiante 3 en insertion	Réduire le nombre de jeunes sans formation

### *Orientation 1.2 : Moderniser et améliorer les services et équipements publics*

Indicateur	Référence	Objectif
Amélioration des conditions de travail des agents et des conditions d'accueil des usagers de la médiathèque		Réalisation d'un sondage auprès des usagers et du personnel



Fréquentation et inscriptions à la médiathèque	2022 : 3 859 entrées comptabilisées 2022 : 121 inscriptions	Atteindre 4 000 entrées Atteindre 135 inscriptions
Nombre de manifestations organisées	67 dont 3 spectacles avec 1 040 participants	Augmentation de 10 % le nombre de manifestations et de participants
Nombre de jours de fermeture de la médiathèque	2022 : 7 jours ouverts	Réduire à 3 jours
Nombre d'usagers individuels de la piscine	0	A déterminer
Nombre d'usagers dans les activités aquatiques collectives	0	A déterminer
Evolution du nombre d'élève scolarisés dans les écoles	2022 : 353 élèves	Maintenir la population scolaire
Evolution du nombre d'habitants de la commune et de la CCCP	1313 habitants à Mondoubleau 6017 habitants à la CCCP	Maintien de la population
Nombre de classes	2022 : 17 classes	A maintenir
Indicateurs liés aux objectifs et mesures du contrat de sécurité	-	Objectifs du contrat de sécurité

*Orientation 2.1 : Réhabiliter et adapter les espaces publics aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux*

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de participants aux 2 journées du Plan Guide	30	Jour 1 : 42 Jour 2 : 46
Nombre de jours de présentation publique du Plan Guide	0	90
Satisfaction des usagers des espaces publics	0	Réalisation d'un sondage auprès des usagers
Nombre de participants aux ateliers collectifs / réunions publiques pour l'aménagement de espaces publics	0	30
Résultats de l'étude Opération Climat 2030	-	Nombre d'actions à mener selon résultats étude
Nombre de participants aux journées de sensibilisation Opération Climat 2030	0	30

*Orientation 2.2. : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti communal pour en faire un levier touristique*

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'items Petites Cités de Caractère atteints	Items du Plan Pluriannuel de Valorisation du Patrimoine	50 %
Implication des habitants pour la Maison à Pans de bois	0	Montant des souscriptions recueillies : 10 000 €
Intégration dans circuit touristique de la Maison à Pans de bois, des vestiges de la forteresse et de l'église	-	Intégration Journée du patrimoine Documents touristiques Signalétique
Utilisation publique de l'église à vocation culturelle	1 / an	2 à 3 événements culturels

*Orientation 3.1 : Améliorer le parc de logements*

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de logements réhabilités (nombre de propriétaires occupants, de propriétaires bailleurs et de copropriétés)	Nombre de logements subventionnés par l'ANAH (toutes aides) entre 2011 et 2023 : 45	Objectifs fixés dans l'étude pré-opérationnelle



Nombre de logements vacants ou inoccupés remis sur le marché sur Mondoubleau	Taux de vacance des logements en 2018 : 16,6 % (soit 152 logements)	Objectifs fixés dans l'étude pré-opérationnelle
--	---	---

*Orientation 4.1. : Fluidifier et sécuriser la circulation en centre-bourg*

Indicateur	Référence	Objectif
Accidents en centre-ville	Données Gendarmerie	Réduction des accidents en centre-ville
Taux de satisfaction des usagers et riverains sur le nouvel aménagement	-	Réalisation d'un sondage auprès des usagers

*Orientation 4.2. : Encourager les mobilités douces intercommunales*

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de kms d'itinéraires cyclables créés/aménagés	Donnée selon l'issue de l'étude	A définir
Satisfaction des usagers des itinéraires cyclables	-	Réalisation d'un sondage auprès des usagers

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente. pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et/ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, quelle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise



pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif d'Orléans à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Versailles.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

### **Commune de Mondoubleau**

Jean-Claude THUILLIER  
Maire

### **CC des Collines du Perche**

Karine GLOANEC MAURIN  
Présidente

### **État**

François PESNEAU  
Préfet de Loir-et-Cher

### **Région Centre Val-de-Loire**

François BONNEAU  
Président

### **Département de Loir-et-Cher**

Philippe GOUET  
Président



## Sommaire des annexes

**Annexe 1 - Périmètre d'intervention de l'ORT**

**Annexe 2.1 - Plan d'actions axes, orientations et actions**

**Annexe 2.2 - Plan d'actions matures ou non de Mondoubleau**

**Annexe 3 - Fiches actions**

**Annexe 4 - Maquette financière**





## Annexe 2.1 - Plan d'actions – Liste Axes, Orientations et Fiches

1. AXE ATTRACTIVITE : Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins actuels et prévisibles du bassin de vie

- Orientation 1.1. : Redynamiser l'économie en tenant compte des enjeux de la transition écologique
  - o Fiche 1.1.1. : Création d'un Tiers-Lieu de Compétences (appel à projets Région Centre Val de Loire)
- Orientation 1.2. : Moderniser et améliorer les services et équipements publics
  - o Fiche 1.2.1. : Rénovation de la médiathèque (CCCP)
  - o Fiche 1.2.2. : Rénovation de la piscine (CCCP)
  - o Fiche 1.2.3. : Construction d'un groupe scolaire intercommunal (CCCP)
  - o Fiche 1.2.4. : Signature d'un Contrat de sécurité avec la Gendarmerie Nationale

2. AXE CADRE DE VIE : Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune

- Orientation 2.1. : Réhabiliter et adapter les espaces publics aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux
  - o Fiche 2.1.1. : Elaboration d'un Plan Guide en partenariat avec le CAUE
  - o Fiche 2.1.2. : Aménagement des espaces publics (espaces verts et de convivialité)
  - o Fiche 2.1.3. : Opération Climat 2030 en partenariat avec Perche Nature
- Orientation 2.2. : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti communal pour en faire un levier touristique
  - o Fiche 2.2.1. : Homologation « Petites Cités de Caractère »
  - o Fiche 2.2.2. : Restauration et valorisation de la Maison à Pan de Bois
  - o Fiche 2.2.3. : Cristallisation des vestiges du donjon et de la forteresse
  - o Fiche 2.2.4. : Restauration de l'église Saint-Denis

3. AXE HABITAT : Habiter et vivre durablement

- Orientation 3.1 : Améliorer le parc de logements
  - o Fiche 3.1.1. : Etude pré-opérationnelle OPAH-RR (CCCP)
  - o Fiche 3.1.2. : Bilan énergétique des bâtiments et logements communaux

4. AXE MOBILITE : Fluidifier la circulation en centre-bourg et développer les mobilités douces

- Orientation 4.1. : Fluidifier et sécuriser la circulation en centre-bourg
  - o Fiche 4.1.1. : Etude de circulation dans le centre-bourg
  - o Fiche 4.1.2. : Sécurisation et requalification de la rue Gheerbrant
- Orientation 4.2. : Encourager les mobilités douces intercommunales
  - o Fiche 4.2.1. : Elaboration d'un schéma intercommunal de mobilité douce (CCCP)



## Annexe 2.2 - Plan d'Actions matures ou non de Mondoubleau

	ACTION	Maitre d'Ouvrage	Coût Prévisionnel HT	Partenaires	Partenaires financeurs	Mature 2022	En maturation	Calendrier prévisionnel
Orientation 1.1	1.1.1. Création d'un tiers-lieu de compétences (appel à projets Région Centre Val de Loire)	Commune de Mondoubleau	1 100 000	Région CVDL / CCCP / membres du consortium AMO Atelier Popeline et Cabinet Thelemya	Région CVDL : 160.000 € CRST Europe : 15.000 € CD41 : 50.000 € DETR : 350.000 € CCCP : 50.000 € Fons Vert-Friche : 148 000 €	Fiche-Action 1.1.1.		2022-2024
Orientation 1.2	1.2.1. Rénovation de la médiathèque	CCCP	250 000	Lecture publique CD41 / DRAC / Commune de Mondoubleau	CD41 <i>Lecture publique</i> :	Fiche-Action 1.2.1		2023
	1.2.2. Rénovation de la piscine	CCCP	2 500 000	Communes des Collines du Perche	Etat : CD41 : Région CVDL :	Fiche-Action 1.2.2		2022-2024
	1.2.3. Construction d'un groupe scolaire communautaire	CCCP	4 000 000	Communes de Mondoubleau, Choue et Cormenon	Etat :	Fiche-Action 1.2.3		2023-2024
	1.2.4. Signature d'un Contrat de sécurité avec la Gendarmerie Nationale	Commune de Mondoubleau	0	Gendarmerie	Sans Objet	Fiche-Action 1.2.4		2023
Orientation 2.1	2.1.1. Elaboration d'un Plan-Guide	Commune de Mondoubleau	7 500	CAUE / CCCP / Acteurs locaux	Banque des Territoires : CAUE :	Fiche-Action 2.1.1		2022
	2.1.2. Aménagement des espaces publics (espaces verts et de convivialité). Tranche 2	Commune de Mondoubleau	21 936	CAUE / Maison Botanique / Perche Nature / Athena	CD 41 DSR 2023	Fiche-Action 2.1.2		
	2.1.3. Opération Climat 2030 en partenariat avec Perche Nature	Commune de Mondoubleau	10 193	Perche Nature	Agence Loire-Bretagne : 30 % Région CVDL : 30 % Perche Nature : 10 %	Fiche-Action 2.1.3		
Orientation 2.2	2.2.1. Homologation "Petites Cités de Caractère"	Commune de Mondoubleau		Association PCC / Office de tourisme / Association Perche en Loir-et-Cher		Fiche-Action 2.2.1.		2022-2023
	2.2.2. Restauration et valorisation de la Maison à Pan de Bois	Commune de Mondoubleau	Etude : 10 834 Travaux + AMO : 418 800	Fondation du Patrimoine, Association PCC / Maison Paysannes de France	DRAC : Fondation du Patrimoine : Mission BERN : Mécènes :	Fiche-Action 2.2.1.		2022-2025
	2.2.3. Cristallisation des vestiges du donjon et de la forteresse - Etudes	Commune de Mondoubleau	30 400	Fondation du Patrimoine / Association PCC	DRAC : 50 % sur études	Fiche-Action 2.2.1.		2022-2024
	2.2.4. Restauration de l'église Saint-Denis	Commune de Mondoubleau	559 521	Fondation du Patrimoine / Association PCC / Mécènes	Etat : DETR-DSIL (?) CD41 Culture : 24 % par tranche de travaux	Fiche-Action 2.2.1.		202
Orientation 3.1	3.1.1. Etude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une OPAH-RR	CCCP	40 000	Commune de Mondoubleau	ANAH : 50 % Banque des Territoires - Ingénierie : à solliciter	Fiche-Action 3.1.1.		2023
	3.1.2. Bilan énergétique des bâtiments et logements communaux	Commune de Mondoubleau	8 000	Pays Vendômois / Région CVDL	Région CVDL CRST :	Fiche-Action 3.1.1.		2022-2023

Orientation 4,1	4.1.1. Étude sur la circulation dans le centre-bourg	Commune de Mondoubleau	3 900	ATD 41 / CAUE / DDT / Gendarmerie	Banque des Territoires – Ingénierie : à solliciter	Fiche-Action 4.1.1.		2023
	4.1.2. Sécurisation et requalification de la Rue Gheerbrant	Commune de Mondoubleau	Etudes : 11 700 Réseaux participation commune : 109 458	ATD 41 / CAUE / CD41 / SIDELC	DETR 2022 : 54.469€ CD41 : SIDELC : 90.163 € (financement direct travaux effacement élec)	Fiche-Action 4.1.1.		2023
Orientation 4,2	4.2.1. Elaboration d'un schéma intercommunal de mobilité douce	CCCP	Eléments de chiffrage en attente	Commune de Mondoubleau / CD41 / Région CVDL / SICEPP / entreprises locales spécialisées "vélo" (Atelier Taillefer, Roue Libre)	Etat : CD41 : Région CVDL :	Fiche-Action 4.2.1.		2023-2024



### Annexe 3 - Liste Fiches actions

- o Fiche 1.1.1. : Création d'un Tiers-Lieu de Compétences (appel à projets Région Centre Val de Loire)
- o Fiche 1.2.1. : Rénovation de la médiathèque (CCCP)
- o Fiche 1.2.2. : Rénovation de la piscine (CCCP)
- o Fiche 1.2.3. : Construction d'un groupe scolaire intercommunal (CCCP)
- o Fiche 1.2.4. : Signature d'un Contrat de sécurité avec la Gendarmerie Nationale
- o Fiche 2.1.1. : Elaboration d'un Plan Guide en partenariat avec le CAUE
- o Fiche 2.1.2. : Aménagement des espaces publics (espaces verts et de convivialité)
- o Fiche 2.1.3. : Opération Climat 2030 en partenariat avec Perche Nature
- o Fiche 2.2.1. : Homologation « Petites Cités de Caractère »
- o Fiche 2.2.2. : Restauration et valorisation de la Maison à Pan de Bois
- o Fiche 2.2.3. : Cristallisation des vestiges du donjon et de la forteresse
- o Fiche 2.2.4. : Restauration de l'église Saint-Denis
- o Fiche 3.1.1. : Etude pré-opérationnelle OPAH-RR (CCCP)
- o Fiche 3.1.2. : Bilan énergétique des bâtiments et logements communaux
- o Fiche 4.1.1. : Etude de circulation dans le centre-bourg
- o Fiche 4.1.2. : Sécurisation et requalification de la rue Gheerbrant
- o Fiche 4.2.1. : Elaboration d'un schéma intercommunal de mobilité douce (CCCP)



## FICHE ACTION N° 1.1.1.

### CREATION D'UN TIERS-LIEU DE COMPETENCES

<b>1.AXE ATTRACTIVITE</b>	<b>Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie</b>
<b>Orientation stratégique 1.1</b>	<b>Redynamiser l'économie en tenant compte des enjeux de la transition écologique</b>
Action nom	<b>Création d'un tiers-lieu de compétences (AAP Région Centre-Val de Loire)</b>
Action n°	1.1.1.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>La commune répond à l'Appel à projets (AAP) de la Région Centre Val de Loire et s'engage dans la création d'un Tiers-Lieu de Compétences, lieu d'accueil et d'espace de vie où les acteurs locaux pourront développer des formations adaptées aux besoins du territoire et travailler en synergie. Ce sera un espace accessible et de proximité offrant les moyens nécessaires au développement des compétences notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, mais aussi de la rénovation de l'habitat ancien et du développement culturel. Ce sera aussi un lieu de vie et d'action associative et culturelle.</p> <p>Le projet est construit en étroite collaboration avec la Communauté de Communes. Une AMO est mise en place (novembre 2022/février 2023) pour la construction du projet. De nombreux acteurs locaux se fédèrent en réseau pour faire vivre le projet. En l'état actuel des travaux, il est prévu que le tiers-lieu prenne place dans une friche commerciale de 550 m<sup>2</sup> au centre bourg (Place du Mail) + 200 m<sup>2</sup> de logements anciens attenants, qui offrent l'espace nécessaire à une mixité des services proposés et donc des publics et qui devront être rénovés pour en faire un lieu très ouvert, accueillant et disposant de nombreux espaces modulables et partagés.</p>
Partenaires	<ol style="list-style-type: none"> <li>Communauté de Communes des Collines du Perche</li> <li>Structures y souhaitant l'installation de leur siège ou de leur antenne locale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'antenne « Perche » de la Chambre d'Agriculture,</li> <li>- L'Association Résonances nomades, association de lutherie contemporaine, qui recherche un lieu pour transmettre ses savoir-faire ;</li> <li>- L'Association Perche Nature</li> </ul> </li> <li>Autres structures participant à la réflexion pour rejoindre le consortium (en cours au 30 janvier) : CCI, AHP (Handicapés du Perche), Au Fil du Perche, Maisons Paysannes de France, GRETA, Mission locale, Bureau Information Jeunesse, BGE...</li> <li>D'autres acteurs locaux ou du bassin de vie en seront les utilisateurs.</li> <li>Un partenariat avec le projet de TLC du Pôle territorial du Perche (Nogent-le-Rotrou, bassin d'emploi sur l'Eure-et-Loir et la Sarthe de 13000 emplois) est en</li> </ol>



	cours de construction avec le soutien de la CCI régionale. Plus généralement, des partenariats avec les acteurs des départements et régions limitrophes seront recherchés.																																																																				
Dépenses prévisionnel/définitif																																																																					
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><i>Tiers-Lieu - Mondoubleau</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses de fonctionnement</th> <th colspan="2">Recettes de fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achats matériels et prestations</td> <td>30 000</td> <td>Loyers réguliers</td> <td>12 000</td> </tr> <tr> <td>Fluides, maintenance, ...</td> <td>50 000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Charges de personnels (2 ETP)</td> <td>65 000</td> <td>Région / salaire et charges</td> <td>66 000</td> </tr> <tr> <td>Frais financiers</td> <td>2 500</td> <td>DRAC CVL</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement annuel</td> <td>26 800</td> </tr> <tr> <td>Remboursement capital (inv)</td> <td>7 300</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total des charges annuelles</b></td> <td><b>154 800</b></td> <td><b>Total produits annuels</b></td> <td><b>154 800</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses d'investissements</th> <th colspan="2">Ressources Subventions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td> <td>100 000</td> <td>DETR</td> <td>500 000</td> </tr> <tr> <td>AMO et MOE</td> <td>100 000</td> <td>Région</td> <td>160 000</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>800 000</td> <td>FEDER</td> <td>15 000</td> </tr> <tr> <td>Mobilier et Equipements</td> <td>100 000</td> <td>Département</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CCCP</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement annuel</td> <td>200 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Emprunt</td> <td>125 000</td> </tr> <tr> <td><b>Total des charges</b></td> <td><b>1 100 000</b></td> <td><b>Total produits</b></td> <td><b>1 100 000</b></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Achats matériels et prestations	30 000	Loyers réguliers	12 000	Fluides, maintenance, ...	50 000			Charges de personnels (2 ETP)	65 000	Région / salaire et charges	66 000	Frais financiers	2 500	DRAC CVL	50 000			Autofinancement annuel	26 800	Remboursement capital (inv)	7 300			<b>Total des charges annuelles</b>	<b>154 800</b>	<b>Total produits annuels</b>	<b>154 800</b>	Dépenses d'investissements		Ressources Subventions		Acquisition	100 000	DETR	500 000	AMO et MOE	100 000	Région	160 000	Travaux	800 000	FEDER	15 000	Mobilier et Equipements	100 000	Département	50 000			CCCP	50 000			Autofinancement annuel	200 000			Emprunt	125 000	<b>Total des charges</b>	<b>1 100 000</b>	<b>Total produits</b>	<b>1 100 000</b>
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement																																																																			
Achats matériels et prestations	30 000	Loyers réguliers	12 000																																																																		
Fluides, maintenance, ...	50 000																																																																				
Charges de personnels (2 ETP)	65 000	Région / salaire et charges	66 000																																																																		
Frais financiers	2 500	DRAC CVL	50 000																																																																		
		Autofinancement annuel	26 800																																																																		
Remboursement capital (inv)	7 300																																																																				
<b>Total des charges annuelles</b>	<b>154 800</b>	<b>Total produits annuels</b>	<b>154 800</b>																																																																		
Dépenses d'investissements		Ressources Subventions																																																																			
Acquisition	100 000	DETR	500 000																																																																		
AMO et MOE	100 000	Région	160 000																																																																		
Travaux	800 000	FEDER	15 000																																																																		
Mobilier et Equipements	100 000	Département	50 000																																																																		
		CCCP	50 000																																																																		
		Autofinancement annuel	200 000																																																																		
		Emprunt	125 000																																																																		
<b>Total des charges</b>	<b>1 100 000</b>	<b>Total produits</b>	<b>1 100 000</b>																																																																		
Calendrier	Début de l'étude : octobre 2022 Fin de l'étude : mars 2023																																																																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE CRST Pays Vendômois																																																																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de structures engagées dans le consortium Nombre de bénéficiaires des formations																																																																				

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le Tiers-Lieu sera un pôle de développement économique et professionnel, accessible à tous les habitants du territoire des Collines du Perche, et du nord du département du Loir-et-Cher.</p> <p>Compte-tenu de la situation géographique de Mondoubleau, des actions de coopération pourront aussi être construites avec les territoires proches de la Sarthe et de l'Eure et Loir, dans le cadre de coopérations interdépartementales et inter-régionales.</p> <p>Agriculteurs, habitants, associations, jeunes actifs, etc. y trouveront, à proximité de chez eux, les ressources nécessaires à la formation continue, la reconversion, la réinsertion, les échanges de savoirs.</p> <p>La Région prévoyant la création d'un seul Tiers-Lieu de Compétences par grand bassin de vie, sa présence à Mondoubleau contribuera à la reconnaissance et au rayonnement de la commune et de la CCCP.</p> <p>Le Tiers-Lieu jouxtera la Maison médicale intercommunale, l'ensemble formera un pôle de vie important pour l'ensemble des habitants du territoire.</p>
<p>Annexes</p>	



## FICHE ACTION N° 1.2.1.

### RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE

<b>1. AXE ATTRACTIVITE</b>	<b>Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie</b>
<b>Orientation stratégique 1.2</b>	<b>Moderniser et améliorer les services et équipements publics</b>
Action nom	<b>Rénovation de la médiathèque</b>
Action n°	1.2.1.
Statut	Action engagée Mission de définition du programme en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes des Collines du Perche</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>La CCCP est compétente en matière d'action culturelle et de lecture publique. Une médiathèque (Jules Verne) a été construite à Mondoubleau au début des années 2000. Identifiée comme « tête de réseau » par la Bibliothèque Départementale Publique 41, elle est pleinement utilisée et ouverte tous les jours (du lundi au samedi matin) pour une durée totale hebdomadaire large. La médiathèque organise des manifestations qui entrent dans le cadre des engagements pris par la collectivité auprès des financeurs en matière d'animation en direction de tous les publics (Salons du livres Jeunesse Les Bonimenteurs et Graine de lecteurs, accueil d'écrivains, expositions, projections, ateliers numériques, etc....). Un projet pluriannuel scientifique et culturel a été rédigé et validé par le Conseil communautaire.</p> <p>Le bâtiment présente des dégradations importantes : infiltrations par les toits terrasses et verrières, vieillissement prématuré du bardage bois, dégradation de la couverture en tuiles de pays réemployées, circuit et équipement électriques défectueux. Son système de chauffage ne peut être maintenu en raison de l'absence de pièces de rechange sur ce type d'appareil. Ces désordres compromettent sa conservation et menacent l'intégrité des ouvrages et équipements qu'il accueille. Les conditions de travail des agents et d'accueil des usagers sont médiocres (humidité, température d'été excessives, risques de panne de chauffage en période hivernale, ...).</p> <p>La CCCP s'est engagée auprès d'un maître d'œuvre afin de déterminer la nature des travaux à entreprendre d'urgence pour requalifier le bâtiment. La mission est engagée et aboutira (mi-décembre) à l'établissement d'un programme de travaux d'amélioration du bâtiment et de ses abords et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au remplacement des verrières dont l'étanchéité n'est plus garantie ou dont le positionnement affecte gravement le confort des usagers et personnels. Les verrières sur terrasse pourront être remplacées par des toits en zinc isolés,</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise de l'installation électrique et des éclairages compte tenu des modifications des transparences actuelles du bâtiment (et de l'éclairage naturel) qui seront réduites du fait du remplacement des verrières en terrasse.</li> <li>- Reprise des terrasses en vue d'en garantir l'étanchéité à long terme et, en choisissant des matériaux clairs, de limiter la transmission de chaleur dans le bâtiment en période estivale,</li> <li>- Remplacement de la chaudière et pose de calorifugeage afin d'améliorer la performance du système.</li> <li>- Mise en accessibilité de la cour extérieure à l'arrière du bâtiment,</li> <li>- ...</li> </ul>
Partenaires	<p>CD41 – BDP41 – DRAC - CAF  Services de la CCCP (Ecoles, Centre social, Maison France Services, Souricette, Centre de Loisirs)  Commune de Mondoubleau  Collège  L'Echalier, le Hubleau</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Le coût estimé est de l'ordre de 200 à 250 k€ HT.  Sous réserve de confirmation, des aides d'Etat pourront être mobilisées.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Trimestre 1 / 2023 : définition du programme et établissement dossier de marché  Trimestre 2 /2023 : conclusion des marchés de travaux, M d'O et AMO  Trimestre 2/3 : exécution des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Amélioration des conditions de travail des agents et des conditions d'accueil des usagers de la médiathèque.  Augmentation de la fréquentation et des inscriptions à la médiathèque.  Nombre de manifestations organisées.  Réduction du nombre de jours de fermeture de la médiathèque.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La médiathèque communautaire de Mondoubleau sera en mesure d'assurer mieux qu'actuellement le rôle de tête de réseau et de soutenir l'activité des bibliothèques et points lectures répartis sur le territoire.</p>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 1.2.2.

### RENOVATION DE LA PISCINE

<b>1.AXE ATTRACTIVITE</b>	<b>Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie</b>
<b>Orientation stratégique 1.2</b>	<b>Moderniser et améliorer les services et équipements publics</b>
Action nom	<b>Rénovation de la piscine</b>
Action n°	1.2.2.
Statut	Action engagée Etude de faisabilité et de définition du programme réalisée (options énergétiques restent à préciser)
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes des Collines du Perche</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>La piscine de Mondoubleau est le seul équipement de ce type sur le territoire de la CCCP. Les équipements de cette nature sont localisés à Vibraye et à Saint-Calais (72), Cloyes (28) ou Savigny, Vendôme, Montoire (41).</p> <p>Après transfert à intervenir de la piscine municipale de Mondoubleau, la CCCP prévoit d'engager des travaux de réhabilitation lourds. Cet équipement, construit en 1972, n'est plus ouvert depuis 2020 et la commune n'est pas en situation financière de supporter seule les charges d'exploitation et de remise en état de l'équipement, les participations des communes étant historiquement accessoires. Le transfert à la CCCP impliquera une modification de ses statuts. La CLECT procédera, à la suite, à une évaluation des charges en cherchant à établir une répartition entre les communes membres. Une méthode d'évaluation de contribution communale à la prise en charge d'une partie du coût net d'exploitation et d'amortissement des investissements a été établie et partagée avec l'ensemble des communes. Elle tient compte de la population, de la distance et de la capacité contributive des communes en fonction de leur potentiel fiscal, de leur effort fiscal et du niveau de revenus moyen des ménages.</p> <p>Une étude de faisabilité est en cours de finalisation (optimisation énergétique à approfondir). Il a été mis en place un comité de pilotage qui associe les usagers. Les travaux de celui-ci ont permis de mettre en évidence les enjeux qui se posent à la CCCP et auxquels la piscine peut répondre :</p> <p>L'éducation : apprentissage de la natation pour les enfants des écoles (la CCCP est compétente en matière scolaire) ;</p> <p>La Santé : dans un milieu rural en souffrance sur les équipements de santé, la prévention est essentielle (rééducation, aquagym...).</p> <p>L'Attractivité touristique : lien avec les équipements d'accueil proches (campings cars), les projets de mobilité douce.</p>



	<p>Les loisirs : baignade et rafraîchissement en période estivale pour les habitants et résidents secondaires, cours collectifs, le centre de loisirs, etc. ;</p> <p>La configuration du bassin a ainsi été déterminée en fonction des usages, des besoins et contraintes de ces usages. Les travaux représentent, hors options actuellement étudiées par le cabinet en charge de l'étude de faisabilité, environ 2,1 M€ et le coût total de l'opération peut être estimé à 2,5 M€. Les travaux consistent en une reprise intégrale du bassin, une modification du profil du fonds et une réduction de son volume pour permettre, dans de bonnes conditions, l'apprentissage de la natation (objectif prioritaire). Une remise en état du bâtiment et une réfection des équipements techniques qui le nécessitent seront conduits. Des options et alternatives visant à optimiser le bilan énergétique de l'équipement sont en cours d'analyse. Le plan de financement sera finalisé après intégration de ces derniers éléments.</p>
Partenaires	<p>Commune de Mondoubleau Communes de la CCCP Ecoles et collège Région CVDL CD41 Association</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Compte tenu des options (panneaux solaires, option PAC et dispositif de préchauffage solaire de l'eau de baignade et de l'eau chaude sanitaire), le coût de l'opération peut être estimé à environ 2,500 M€.
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Le calendrier définitif sera établi en fonction de la confirmation de l'engagement de l'Etat (DETR).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est fléché au titre du CRTE. Des aides seront sollicitées auprès de l'Etat (DETR/DSIL) du Conseil départemental (le collège est utilisateur potentiel de l'équipement pour l'apprentissage de la natation). Une aide déterminante serait utile à la limitation du reste à charge pour la CCCP qui devra supporter, en sus de la charge de la dette qu'il faudra nécessairement mobiliser, un déficit de fonctionnement annuel récurrent de l'ordre de 100 k€, sous réserve que les prix de l'énergie reviennent à des valeurs supportables.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'enfants ayant acquis une aptitude minimale à la nage</p> <p>Nombre d'usagers individuels de la piscine</p> <p>Nombre d'usagers dans les activités aquatiques collectives</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La piscine de Mondoubleau est le seul équipement de cette nature sur le territoire des Collines du Perche.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 1.2.3.

### CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

<b>1. AXE ATTRACTIVITE</b>	<b>Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie</b>
<b>Orientation stratégique 1.2</b>	<b>Moderniser et améliorer les services et équipements publics</b>
Action nom	<b>Construction d'un groupe scolaire intercommunal</b>
Action n°	1.2.3.
Statut	Action engagée Mission de définition du programme en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes des Collines du Perche</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>La CCCP est compétente en matière scolaire. Les écoles antérieurement communales lui ont été transférées ou mises à disposition. En s'appuyant sur l'expertise de la banque des territoires, la CCCP a établi un programme de rénovations et de mise aux normes des écoles. Le programme de rénovation et de mise aux normes intégral de l'ensemble de équipements scolaires représente un investissement de plus de 6 M€.</p> <p>La CCCP a par ailleurs conclu une convention de ruralité lui permettant de se baser sur des perspectives de maintien des équipes enseignantes et des équipements scolaires à moyen terme en contrepartie de la rédaction d'un projet d'école intercommunale adopté en Conseil communautaire.</p> <p>Un comité de pilotage est mis en place et une étude de faisabilité, engagée en juillet 2022 sera finalisée en novembre prochain. Le comité de pilotage a déterminé les besoins en s'appuyant sur l'analyse de la Banque des Territoires. Les conclusions du comité de pilotage et des séances de travail ont été validées, pas à pas, en conseil communautaire ou en bureau.</p> <p>En vue d'optimiser son intervention, la CCCP a établi un programme pluriannuel sur les équipements scolaires dont elle est en charge consistant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A remettre aux normes les écoles de Sargé sur Braye (estimation 0,940 M€ HT) et de Couëtron au Perche (Souday estimation 0,760 M€ HT)</li> <li>- Poursuivre l'accompagnement du SIVOS existant en charge de l'école du Gault du Perche (estimation : 0,430 M€)</li> <li>- A regrouper dans une construction nouvelle, les deux écoles de Mondoubleau (maternelle et élémentaire), celle de Choue et celle de Cormenon en y adjoignant un restaurant scolaire et des capacités d'accueil périscolaire. L'option d'une construction utilisant les matériaux biosourcés est privilégiée en raison notamment de la satisfaction que donne la maison de la petite enfance qui a été construite selon ce mode il y a moins de 10</li> </ul>



	<p>ans.</p> <p>Le programme de construction du nouveau groupe scolaire de Cormenon (regroupant les écoles de Choue, Cormenon et Mondoubleau, maternelles et primaires) peut être estimé à une valeur globale de 4,000 M€ (indicatif). Il comprendra 11 salles de classe (élémentaire et primaire), une salle d'activité, une salle de restauration scolaire et cuisine, un espace d'accueil périscolaire.</p>
Partenaires	<p>Education Nationale</p> <p>Communes de Cormenon et Mondoubleau Communes de Cormenon (accès et voirie de desserte du site)</p> <p>Région CVDL / REMI (réorganisation du transport scolaire)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Estimation : valeur globale de 4,000 M€ (indicatif).</p> <p>Dans l'attente des éléments de chiffrage de la mission de conception</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Trimestre 3 et 4 / 2022 : mission de conception (en cours)</p> <p>Trimestre 1 / 2023 : Consultation des équipes enseignantes, des instances de l'Education Nationale, des personnels de service et établissement du DCE</p> <p>Trimestre 2 / 2023 : conclusion des marchés de travaux, M d'O et AMO</p> <p>Trimestre 3 /2023 à 2025 : exécution des travaux de construction</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Evolution du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles</p> <p>Evolution du nombre d'habitants de la commune et de la CCCP</p> <p>Nombre de niveaux par classe</p> <p>Nombre d'enseignants</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La construction de nouvelles écoles va permettre de favoriser l'attractivité de la ville en favorisant l'installation de familles avec des jeunes enfants. Cela va impliquer un dynamisme et pourra induire la création de nouveaux commerces et services en centre-ville.</p> <p>La construction de la nouvelle école permettra également d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions d'apprentissage : amélioration du confort quotidien pour les enfants et les équipes pédagogiques et de limiter les risques de classes à plusieurs niveaux.</p> <p>La construction au cœur du pôle Mondoubleau-Cormenon se fera en cohérence avec la réflexion concernant le réseau intercommunal des mobilités douces, pour développer un accès à vélo, ou à pied (Pedibus...).</p>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 1.2.4.

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SECURITE

<b>1.AXE HABITAT</b>	<b>Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie</b>
<b>Orientation stratégique 1.2</b>	<b>Moderniser et améliorer les services et équipements publics</b>
Action nom	<b>Signature d'un contrat de sécurité avec la Gendarmerie Nationale</b>
Action n°	1.2.4.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Direction générale de la Gendarmerie Nationale propose une offre de services sur mesure afin d'améliorer la sécurité au quotidien dans les communes PVD par la signature d'un contrat de sécurité.</p> <p>Ce contrat décline localement l'ensemble de l'offre de la Gendarmerie (actions de prévention au profit des personnes vulnérables, aux risques d'internet, lutte contre les violences intrafamiliales, lutte contre la délinquance et trafic de stupéfiants, etc.).</p> <p>Les communes bénéficiant de cette offre disposent de leviers d'amplification en intégrant les enjeux de sécurité dans les processus de développement de toute nature, à travers une « sécurité dès la conception ».</p> <p>Le processus reste libre dans la création pour s'adapter à chaque territoire et dans leurs attentes.</p>
Partenaires	Gendarmerie, Sapeurs-pompiers, Sécurité routière
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Premier semestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de la gendarmerie (accidents, délinquance, etc.) transmis régulièrement à la commune.
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer la sécurité du quotidien pour une meilleure qualité de vie au sein du territoire.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 2.1.1.

### ELABORATION DU PLAN - GUIDE

<b>2. AXE ATTRACTIVITE</b>	<b>Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune</b>
<b>Orientation stratégique 2.1</b>	<b>Réhabiliter et adapter les espaces publics aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux</b>
Action nom	<b>Elaboration du Plan-Guide</b>
Action n°	2.1.1.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>Afin d'enclencher la démarche PVD de projet d'ensemble pour revitaliser son centre et plus largement son territoire, la commune a souhaité se faire accompagner par le CAUE, dans l'animation d'un atelier Plan-Guide de 2 jours sur la commune.</p> <p>Dans un temps ciblé, l'atelier permet de réunir des acteurs variés (élus, services de l'Etat, ingénierie locale mobilisable, associations, acteurs économiques et culturels, etc.) et de croiser leurs regards afin de réaliser un diagnostic in situ. Mais également de synthétiser les ambitions des élus et des partenaires définissant les grandes lignes du Plan-Guide de la commune et donnant ainsi une feuille de route commune et collective pour dessiner ensuite le programme d'actions de la collectivité.</p> <p>Le Plan-Guide est un document servant de fil conducteur mais également de réceptacle des actions entreprises qu'il faut orchestrer, comme une stratégie de revitalisation fondée sur des axes prioritaires et matérialisée dans un plan graphique servant également de media de concertation avec la population.</p> <p>Le projet de redynamisation de Mondoubleau est construit autour des patrimoines naturels et culturels à valoriser, de la vitalité du cœur de bourg à renforcer, de réponses aux besoins exprimés par les habitants et les acteurs locaux, en interaction avec le territoire communautaire.</p> <p>L'atelier porte sur deux axes de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier les possibilités de diversification et de développement de l'offre d'équipements et de commerces de proximité, à destination de tous les publics (locaux, touristes, ...) et renforcer la qualité des espaces publics (cheminements, mobilités, paysage, ...).</li> <li>- Poursuivre la démarche de valorisation touristique et travailler à une approche stratégique du « récit commun patrimonial » à offrir aux visiteurs et à l'habitant et remplir la feuille de route du label « Petite Cité de Caractère » (PCC).</li> </ul>



Partenaires	<p>Le CAUE s'engage à animer un atelier de deux jours sur la commune afin de réaliser un diagnostic et un Plan-Guide. Ce document servira de fil conducteur mais également de réceptacle des actions entreprises qu'il faut orchestrer, comme une stratégie de revitalisation fondée sur des axes prioritaires. Ce projet de revitalisation sera matérialisé dans un plan graphique pouvant servir de media de concertation avec la population.</p> <p>L'atelier se tient sur 2 journées : les 14 juin et 12 juillet 2022.</p> <p>Le CAUE</p> <p>Présentation du rendu à la municipalité par le CAUE le 11/01/2023.</p>																							
Dépenses prévisionnel/définitif	Préparation des ateliers, éditions de fonds de plan et Participation et animation de l'atelier sur 2 jours par le CAUE : 6 250 € 40 repas plateaux																							
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><i>Plan-Guide - Mondoubleau</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="3">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>LIBELLE</th> <th>MONTANT € HT</th> <th></th> <th>TAUX en %</th> <th>MONTANT €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Réalisation d'un Plan-Guide - CAUE</td> <td rowspan="2">6 250</td> <td>Commune de Mondoubleau Autofinancement</td> <td>50%</td> <td>3 125</td> </tr> <tr> <td>BDT Co Financement des Ingénieries PVD - Plan - Guide</td> <td>50%</td> <td>3 125</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>6 250</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>6 250</b></td> </tr> </tbody> </table>			RESSOURCES			LIBELLE	MONTANT € HT		TAUX en %	MONTANT €	Réalisation d'un Plan-Guide - CAUE	6 250	Commune de Mondoubleau Autofinancement	50%	3 125	BDT Co Financement des Ingénieries PVD - Plan - Guide	50%	3 125	<b>TOTAL</b>	<b>6 250</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>6 250</b>
		RESSOURCES																						
LIBELLE	MONTANT € HT		TAUX en %	MONTANT €																				
Réalisation d'un Plan-Guide - CAUE	6 250	Commune de Mondoubleau Autofinancement	50%	3 125																				
		BDT Co Financement des Ingénieries PVD - Plan - Guide	50%	3 125																				
<b>TOTAL</b>	<b>6 250</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>6 250</b>																				
Calendrier	Début de l'étude : juin 2022 Fin de l'étude : janvier 2023																							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE																							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants aux 2 journées Nombre de jours de présentation publique du Plan Guide																							
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les acteurs économiques, sociaux et culturels mobilisés sur ces deux journées aux côtés des institutions et élus, ont été choisis sur l'ensemble du territoire des Collines du Perche, afin que le regard porté sur Mondoubleau ne soit pas seulement celui de ses habitants, mais de tous ceux de ce territoire. En effet, les objectifs en matière de revitalisation inscrits dans la démarche PVD visent à renforcer la mission de centralité de Mondoubleau, siège de l'intercommunalité, où sont déjà concentrés nombre d'équipements au service du territoire.</p> <p>La réflexion menée avec le CAUE vise à renforcer ce pôle, en analysant les besoins en matière de mobilités, services et équipements, aménagement des espaces publics, valorisation du patrimoine architectural et des savoir-faire locaux.</p>																							
Annexes																								



## FICHE ACTION N° 2.1.2.

### AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

<b>2. AXE ATTRACTIVITE</b>	<b>Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune</b>
<b>Orientation stratégique 2.1</b>	<b>Réhabiliter et adapter les espaces publics aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux</b>
Action nom	<b>Aménagement des espaces publics (espaces verts et de convivialité)</b>
Action n°	2.1.2.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>Les espaces verts et les espaces publics souffrent du manque de mise en valeur. La commune a engagé une réflexion forte sur le maillage des espaces publics afin de favoriser le lien social et de mettre en lien le cœur de bourg avec les autres quartiers.</p> <p>Les élus souhaitent développer des espaces de qualité et conviviaux, proposant une mixité d'usages et une capacité d'appropriation par les usagers. Ils souhaitent également que les associations et structures de la commune s'approprient ces espaces publics dans l'objectif de créer une fenêtre sur les savoir-faire et la valorisation des ressources locales.</p> <p>Il sera donc recherché un traitement de ces espaces répondant aux enjeux de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité, permettant de réduire les effets d'îlot de chaleur par la végétalisation et la désimperméabilisation des sols.</p> <p>La commune veillera à apporter une attention particulière lors des opérations de réfection ou de réaménagement de voirie. Ces opérations seront étudiées avec un traitement paysager et une cohérence des aménagements en termes de revêtement de sols, de plantations, de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que d'accessibilité et de sécurisation.</p> <p>L'étude menée sur le centre-bourg, permettra de mettre en lien le cœur de bourg avec les autres quartiers.</p>
Partenaires	



Dépenses prévisionnel/définitif	Tranche 1 : 7 510 € HT Tranche 2 : 21 936 € HT Tranche 3 : 25 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Tranche 2 : CD41 - DSR 17 500 € sollicitée Tranche 3 : à définir
Calendrier	Tranche 1 : Espace Thiercelin (jeux pour enfants) : 2022 Tranche 2 : Complément Espace Thiercelin, Parc Consigny et espaces de convivialité : 2023 Tranche 3 : Aménagements espaces publics : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des usagers Nombre de participants aux ateliers collectifs / réunions publiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité de la commune.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 2.1.3.

### OPERATION CLIMAT 2030

<b>2. AXE ATTRACTIVITE</b>	<b>Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune</b>
<b>Orientation stratégique 2.1</b>	<b>Réhabiliter et adapter les espaces publics aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux</b>
Action nom	<b>Opération Climat 2030 en partenariat avec Perche Nature</b>
Action n°	2.1.3.
Statut	Action en cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>La gestion de la vulnérabilité des territoires sera au cœur des questionnements des collectivités et des citoyens dans les années futures. De plus, les acteurs territoriaux devront aussi éviter les solutions qui auraient en réalité un impact négatif sur le climat ou l'environnement (mal-adaptations).</p> <p>L'opération Objectif Climat 2030 vise à accompagner des communes ou intercommunalités volontaires dans la définition d'actions d'adaptation en lien avec la préservation de la ressource eau et répondant aux enjeux propres de leur territoire.</p> <p>C'est pourquoi Perche Nature a proposé à la commune de Mondoubleau de l'accompagner dans sa stratégie d'adaptation et son engagement sur la préservation de la ressource en eau. Cette action, proposée également à la commune de Cormenon, pourrait être menée conjointement sur les deux communes, qui gèrent déjà ensemble les ressources et l'assainissement de l'eau au sein d'un SIVOM.</p> <p>Cette opération a pour objectifs de mener des actions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,</li> <li>- la sobriété et les économies d'eau.</li> </ul> <p>Ces deux volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité ...</p> <p>Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche Objectif Climat 2030 vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants</p>



	<p>une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.</p> <p>L'opération Objectif Climat 2030 permet dans un premier temps d'établir un état des lieux du territoire accompagné afin de déterminer les faiblesses de celui-ci face au changement climatique et aux conséquences qui vont survenir dans les prochaines décennies. Ce premier état des lieux permettra de mieux anticiper les changements à venir et d'adapter et améliorer la résilience du territoire en se concentrant sur la ressource en eau et son utilisation. Ainsi, grâce à la collecte de données sur la disponibilité ou le gaspillage en eau potable et sur l'imperméabilité des zones urbanisées un profil du territoire face aux changements climatiques sera établi.</p> <p>Ce profil s'appuie sur les 6 axes suivants : Population, Territoire, Disponibilité en eau, Qualité de l'eau, Risques liés à la perméabilité des sols, Gestion des aléas</p>
Partenaires	<p>Perche Nature Région Centre-Val de Loire Agence de l'Eau Loire Bretagne Suez Environnement SIVOM Mondoubleau-Cormenon, Commune de Cormenon</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût : 10 193 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Agence Loire-Bretagne : 30 % Région CVDL : 30 % Perche Nature : 10 % Reste à la charge de la Commune : 3 193</p>
Calendrier	<p>Validation par le Conseil municipal fin janvier Démarrage Printemps 2023 2023 - Année 1 : Diagnostic 2024 - Année 2 : sensibilisation, formations, mise en place d'un plan d'actions prioritaires</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Résultats de l'étude Nombre de participants aux journées de sensibilisation</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien de l'habitabilité future de la commune quant à la ressource en eau et l'assainissement. Action ayant valeur de témoin pour le territoire quant à la gestion de l'eau et aux aménagements nécessaires.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 2.2.1.

### HOMOLOGATION « PETITES CITES DE CARACTERE »

<b>2. AXE CADRE DE VIE</b>	<b>Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune</b>
<b>Orientation stratégique 2.2</b>	<b>Restaurer et valoriser le patrimoine bâti communal pour en faire un levier touristique</b>
Action nom	<b>Homologation « Petites Cités de Caractère »</b>
Action n°	2.2.1.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>L'association « Petites Cités de Caractère » est une association née des années 70 pour valoriser des communes atypiques, rurales par leur implantation et leur population limitée, urbaines par leur histoire et leur patrimoine. C'est également un accompagnateur de politiques municipales de valorisation du patrimoine en se servant du patrimoine comme levier de développement pour le territoire. Et ainsi d'appréhender le patrimoine comme la somme des héritages qui constitue la culture et l'identité d'un territoire et de ses habitants : culturel, bâti bien sûr, immatériel, naturel, biodiversité, etc. Une commune Petite Cité de Caractère propose dans une démarche d'accueil de qualité de découvrir son patrimoine remarquable, valorisé et animé. Devenir une Petite Cité de Caractère permet de créer un projet global avec les acteurs économiques et les habitants autour du territoire et de la cité. L'adhésion à l'association permet de faire partie d'un réseau de villes ayant les mêmes démarches de valorisation bâties sur leur identité pour enrichir la réflexion des unes et des autres. L'association est essentiellement fédérée par des élus dans cet esprit de cohésion.</p> <p>La municipalité a décidé de poursuivre le projet de labellisation « Petites Cités de Caractère » et a présenté un Programme Pluriannuel de Valorisation des Patrimoines qui a été validé par les Petites Cités de Caractère le 13 décembre 2022. Aujourd'hui « homologable », elle souhaite donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver et valoriser tous les patrimoines : patrimoine matériel immobilier et mobilier, patrimoine naturel, patrimoine immatériel ;</li> <li>- associer les habitants à la réflexion et à l'action (Journées du Patrimoine, chantiers participatifs, etc.) ;</li> <li>- faire de la préservation du patrimoine un levier pour la construction de l'avenir.</li> </ul> <p>En ce qui concerne plus spécifiquement le patrimoine bâti communal, la</p>



	<p>commune de Mondoubleau est propriétaire de trois immeubles inscrits et protégés au titre des Monuments Historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le château (ruines des murailles et du donjon), inscrit le 6/3/1926 et les vestiges des fortifications de ville inscrits le 13/2/1926. Une première phase d'étude a été restituée le 24 mai 2022 par le Cabinet Lorgeou sur une partie des vestiges de la muraille du château, fissurée et présentant bascule et dévers. Une étude complémentaire sera menée en 2023 sur cette portion de muraille afin de chiffrer les travaux de restauration nécessaire. Par ailleurs, sur un conseil de l'UDAP, des devis pour une étude globale sur château, muraille et fortifications de ville ont été établis fin 2022 pour réalisation en 2023, afin de pouvoir avoir une vision d'ensemble des besoins de restauration.</li> <li>- la maison à pan de bois du 15e, 1 rue du Pâtis, inscrite le 11/3/1935 et acquise par la commune en juin 2020 (22 500 €). L'étude restituée le 18 février 2022 par L'Atelier 27 - Architectes du Patrimoine - développe un programme de restauration qui s'élève à 350 000 € H.T. Le Conseil municipal a validé en octobre 2022 sa destination de « maison témoin », témoin de l'histoire du développement de la cité, mais aussi témoin des savoir-faire de cette construction.</li> <li>- La commune a la charge de l'entretien de l'église, non inscrite. L'étude sanitaire et le programme de restauration ont été restitués le 30 mai 2022 par Anthony Lorgeou, Architecte du Patrimoine. La restauration est proposée en trois phases, le total estimatif des travaux s'élevant à 1 300 000 € H.T.</li> </ul>
Partenaires	<p>Association Petites Cités de Caractère  Fondation du Patrimoine  Maisons Paysannes de France  UDAP  DRAC</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût d'adhésion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais liés à l'examen de la candidature en commission d'homologation 850 €</li> <li>- Cotisation annuelle 200 E + 0.74 €/habitant/an soit 1 211 € annuel</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Dépôt de dossier de candidature : 2021  Commune devenue homologable : décision du CA réuni le 13/12/22  Homologation : 2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'items Petites Cités de Caractère atteints</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Reconnaissance de son patrimoine remarquable  Protection, valorisation et promotion du patrimoine  Mutualisation des moyens à travers le réseau des petites cités et des échanges d'expérience</p>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 2.2.2.

### MAISON A PANS DE BOIS

<b>2. AXE CADRE DE VIE</b>	<b>Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune</b>
<b>Orientation stratégique 2.2</b>	<b>Restaurer et valoriser le patrimoine bâti communal pour en faire un levier touristique</b>
Action nom	<b>Restauration et valorisation de la Maison à pans de bois</b>
Action n°	2.2.2.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>La Maison dite « du Gouverneur », inscrite et protégée au titre des Monuments Historiques, le 11/3/1935, a été acquise par la commune de Mondoubleau le 18 juin 2020 pour la somme de 22 500 € après de longues années de vacance.</p> <p>Une étude sanitaire et un programme de restauration complet du bâtiment ont été présentés à la municipalité le 18 février 2022 par L'Atelier 27, Architectes du patrimoine. Le montant estimé des travaux pour une restauration in situ s'élève à 345 282,99 € H.T.</p> <p>La commune s'engage dans la recherche de financements notamment auprès de la Direction des Affaires Culturelles (bâtiment inscrit et protégé au titre des monuments historiques) et de la Fondation du Patrimoine.</p> <p>En restaurant la Maison à pans de bois située 1 rue du Pâtis, la municipalité de Mondoubleau souhaite répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Honorer ses obligations quant à l'entretien du patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques.</li> <li>- Reconnaître la valeur emblématique de ce bâtiment pour la commune et ses habitants.</li> <li>- Inclure cette restauration dans un projet plus large de la commune sur la valorisation de son patrimoine, bâti, naturel et immatériel.</li> <li>- Donner à ce bâtiment et à sa restauration une finalité pédagogique et d'action culturelle.</li> <li>- Valoriser le bâtiment dans le cadre du développement touristique du territoire.</li> </ul>
Partenaires	Association Petites Cités de Caractère UDAP DRAC



	CD41 Mission BERN Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude préalable à la restauration : réalisée en 2021 pour un montant de 10 834 € HT Estimation des travaux : 349 000 € HT avec AMO, imprévus
Plan de financement prévisionnel / définitif	Inconnu à ce stade
Calendrier	2023 : Recherche des financements
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Implication des habitants Intégration dans circuit touristique Montant des souscriptions recueillies : 10 000 €
Conséquence sur la fonction de centralité	La maison à pan de bois est un bâtiment emblématique de la commune, à l'honneur dans de très nombreux documents et ouvrages sur Mondoubleau. Sa restauration permettra de développer l'attractivité touristique de Mondoubleau, et de redonner leurs lettres de noblesse aux matériaux et techniques de construction qui font la personnalité du territoire des Collines du Perche (roussard, torchis, bardages). La Maison à pan de bois a vocation à devenir maison-témoin pour les visiteurs, mais aussi les artisans et étudiants en architecture. Cette restauration fait partie des projets inscrits au Programme Pluriannuel de Valorisation des Patrimoines présentés pour l'homologation aux Petites Cités de Caractère.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 2.2.3.

### CRISTALLISATION DES VESTIGES DU DONJON ET DE LA FORTERESSE

<b>2. AXE CADRE DE VIE</b>	<b>Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune</b>
<b>Orientation stratégique 2.2</b>	<b>Restaurer et valoriser le patrimoine bâti communal pour en faire un levier touristique</b>
Action nom	<b>Cristallisation des vestiges du donjon et de la forteresse</b>
Action n°	2.2.3.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>Cette action concerne le château (ruines des murailles et du donjon), inscrit le 6/3/1926 et les vestiges des fortifications de ville inscrits le 13/2/1926.</p> <p>Une première phase d'étude a été restituée le 24 mai 2022 par le Cabinet Lorgeou sur une partie des vestiges de la muraille du château, fissurée et présentant bascule et dévers. Une étude complémentaire géotechnique sera menée en 2023 sur cette portion de muraille afin de chiffrer les travaux de restauration nécessaire.</p> <p>Enfin, plusieurs désordres constatés sur les vestiges de la muraille et le donjon de Mondoubleau, inscrits au Patrimoine, ont conduit les élus à demander une étude globale sur l'ensemble de ces vestiges, qui datent du XIIe siècle. Cette étude, qui sera engagée en 2023, permettra de déterminer les travaux de renforcement à réaliser.</p>
Partenaires	UDAP DRAC Association Petites Cités de Caractère
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : réalisée en 2021 Etude géotechnique complémentaire : réalisation 2023 Etude globale sur l'ensemble des vestiges : réalisation 2023 Coût estimatif des travaux à l'issue des études : inconnu à ce stade



Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Etudes patrimoniales préalables</i>					
	<b>DEPENSES</b>			<b>RESSOURCES</b>		
	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT € HT</b>	<b>MONTANT € TTC</b>		<b>TAUX</b>	<b>MONTANT €</b>
	Diagnostic	9 400,00	11 280,00	DRAC	50%	4 700,00
				Commune de Mondoubleau Autofinancement	50%	4 700,00
	Etude géotechnique	3 650,00	4 380,00	Commune de Mondoubleau Autofinancement	100%	3 650,00
	Instrumentation	4 300,00	5 160,00	Commune de Mondoubleau Autofinancement	100%	4 300,00
	Etude globale Tour et forteresse	13 050,00	15 660,00	DRAC	50%	6 525,00
				Commune de Mondoubleau Autofinancement	50%	6 525,00
	<b>TOTAL</b>	<b>30 400,00</b>	<b>36 480,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>30 400,00</b>
Calendrier						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sécurisation et consolidation du mur d'enceinte Intégration dans circuit touristique du mur d'enceinte					
Conséquence sur la fonction de centralité	Les vestiges de la muraille et du donjon sont des témoins de l'histoire médiévale de Mondoubleau et des territoires alentours qui dépendaient de la seigneurie de Mondoubleau. Leur mise en valeur et leur intégration dans des parcours découvertes du nord du département contribue au repérage de Mondoubleau comme destination touristique et au rayonnement touristique du territoire. La fragilité du donjon et de la muraille limite actuellement l'accès au site et sa mise en valeur.					
Annexes						

## FICHE ACTION N° 2.2.4.

### RESTAURATION DE L'ÉGLISE

<b>2. AXE CADRE DE VIE</b>	<b>Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune</b>
<b>Orientation stratégique 2.2</b>	<b>Restaurer et valoriser le patrimoine bâti communal pour en faire un levier touristique</b>
Action nom	<b>Restauration de l'église Saint-Denis</b>
Action n°	2.2.4.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>Pour donner suite à la réalisation d'un diagnostic sanitaire d'une étude réalisés par M. Pereira, Architecte du Patrimoine, restituée le 30 mai 2022, la municipalité recherche les financements nécessaires à la première phase de restauration de son église qui, sur le long terme, doit se faire en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : restauration des toitures de la nef et de la chapelle : 503 521 € HT</li> <li>- Phase 2 : restauration des façades sud et de la sacristie : 270 000 € HT</li> <li>- Phase 3 : restauration des toitures et façades de la chapelle nord, côté presbytère, 532 000 € HT.</li> </ul> <p>Les travaux de la première tranche sont les plus urgents car les désordres constatés de l'église, à plus long terme, peuvent entraîner des conséquences quant à la sécurité des paroissiens et des visiteurs.</p>
Partenaires	CD41 Association Petites Cités de Caractère Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude préalable et diagnostic : 27 189 € HT restituée le 30/05/2022 Travaux phase 1 : 503 521 € HT AMO phase 1 : 56 000 € HT



Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="3">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>LIBELLE</th> <th>MONTANT € HT</th> <th>MONTANT € TTC</th> <th></th> <th>TAUX</th> <th>MONTANT €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude et diagnostic</td> <td>27 190,00</td> <td>32 627,00</td> <td>Commune de Mondoubleau Autofinancement</td> <td>100%</td> <td>27 190,00</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>27 190,00</b></td> <td><b>32 627,00</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>27 190,00</b></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES			RESSOURCES			LIBELLE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC		TAUX	MONTANT €	Etude et diagnostic	27 190,00	32 627,00	Commune de Mondoubleau Autofinancement	100%	27 190,00	<b>TOTAL</b>	<b>27 190,00</b>	<b>32 627,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>27 190,00</b>
	DEPENSES			RESSOURCES																									
	LIBELLE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC		TAUX	MONTANT €																							
	Etude et diagnostic	27 190,00	32 627,00	Commune de Mondoubleau Autofinancement	100%	27 190,00																							
<b>TOTAL</b>	<b>27 190,00</b>	<b>32 627,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>27 190,00</b>																								
Calendrier	2026																												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE																												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sécurisation et lancement phase 1 Intégration dans circuit touristique Implication des habitants Utilisation publique à vocation culturelle																												
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les deux secteurs paroissiaux de Droué et Mondoubleau ont été regroupés en un seul secteur paroissial en 2016, et c'est dans l'église de Mondoubleau qu'ont lieu les messes chaque dimanche. Sa restauration, dont la première tranche doit être faite en priorité pour des raisons de sécurité, concerne donc les paroissiens de 25 communes du nord du département. Par ailleurs, l'ensemble de ces travaux de restauration contribueront à l'attractivité de Mondoubleau, car l'église fait partie des bâtiments pouvant contribuer à la valorisation touristique de la cité (architecture, charpente, vitraux, tableaux, statues...) Cette restauration fait partie des projets inscrits au Programme Pluriannuel de Valorisation des Patrimoines présentés pour l'homologation par les Petites Cités de Caractère. A noter que l'église est ouverte, aux visiteurs, durant la journée, 7 jours sur 7.</p> <p>Poursuite de développement de manifestations d'intérêt culturel dans l'édifice (concerts de l'école de musique, Festilésime 41, ...).</p>																												
Annexes																													



## FICHE ACTION N° 3.1.1.

### ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH-RR

<b>3. AXE HABITAT</b>	<b>Habiter et vivre durablement</b>
<b>Orientation stratégique 3.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements</b>
Action nom	<b>Etude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une OPAH-RR sur le territoire communautaire (CCCP)</b>
Action n°	3.1.1.
Statut	Action non engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes des Collines du Perche</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>D'une durée de 3 à 5 ans, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de la revitalisation rurale (OPAH-RR) a pour objectif d'aider à la réhabilitation de quartiers et logements et à adapter les logements aux personnes âgées et handicapées. En particulier l'OPAH-RR cible les territoires ruraux faisant face à des phénomènes de dévitalisation et de paupérisation.</p> <p>Elle prend la forme d'une convention signée entre la collectivité, l'Etat et l'ANH d'une durée de 3 à 5 ans.</p> <p>Pour donner suite à une phase de diagnostic du territoire soulignant les carences, défaut majeurs et inadéquation du parc (caractéristiques techniques, statuts d'occupation par rapport à la demande actuelle et prévisible, ...), l'étude pré-opérationnelle consiste à préconiser des solutions à y apporter et contribuer à la définition des objectifs de l'OPAH-RR et de hiérarchiser ces objectifs opérationnels en fonction de priorités objectivées (sociales, patrimoniales, ...) et d'objectifs quantitatifs sur les caractéristiques du parc résidentiel (développement de l'offre locatives adaptée au marché, performances énergétiques, ...).</p>
Partenaires	Agence Nationale de l'Habitat – ANAH Les communes de la communauté de communes
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : 30 000 € HT Environ 3 000 logements sur le territoire communautaire
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Trimestre 2 / 2023 : étude pré-opérationnelle



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements réhabilités (nombre de propriétaires occupants, de propriétaires bailleurs et de copropriétés) Nombre de logements vacants ou inoccupés remis sur le marché ou en état d'assurer une fonction résidentielle
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude pré-opérationnelle OPAH-RR va agir en faveur de l'attractivité de la commune et des communes de la CCCP en contribuant à la valorisation du patrimoine bâti, à la réhabilitation et l'amélioration du confort et de l'adaptation des logements. La remise sur le marché de logements vacants va également favoriser la dynamique de la commune, l'attractivité du territoire communautaire. Elle est susceptible de permettre à certains ménages anciens résidant dans des communes éloignées des services d'envisager leur installation à Mondoubleau et de permettre la mise sur le marchés de résidences rurales pour des ménages plus jeunes et moins confrontés à des difficultés de mobilité .
Annexes	



## FICHE ACTION N° 3.1.2.

### BILAN ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX

<b>3. AXE HABITAT</b>	<b>Habiter et vivre durablement</b>
<b>Orientation stratégique 3.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements</b>
Action nom	<b>Etude du bilan énergétique des bâtiments et logements communaux</b>
Action n°	3.1.2.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>L'étude s'inscrit dans une stratégie d'amélioration énergétique des bâtiments et logements communaux.</p> <p>Elle se composera d'une première phase de diagnostic afin d'identifier et de prioriser les besoins. La seconde phase élaborera une stratégie d'intervention afin de réponses aux défaillances identifiées (travaux de gros œuvre, renouvellement des systèmes...).</p> <p>Les objectifs poursuivis sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les consommations énergétiques,</li> <li>- Identifier les possibilités de réduction des coûts d'exploitation et les installations à fort potentiel d'économie,</li> <li>- Réduire la facture d'énergie,</li> <li>- Gagner en confort pour les occupants.</li> </ul>
Partenaires	Etat CCCP Région CVDL CD41
Dépenses prévisionnel/définitif	Tranche 1 : Diagnostic énergétique de l'Immeuble au 22 et 24 Rue Saint Pierre (3 logements et un local commercial) réalisé le 05/10/22 - Rapport rédigé le 26/10/22 - Coût : 1 600 € HT – Restitution en mairie le 31/01/23 Tranche 2 : Coût estimatif des diagnostics énergétiques de la Mairie et de la Maison Consigny : 4 000 € HT Tranche 3 : Coût estimatif des diagnostics énergétiques des 8 logements communaux (500 € HT par logement) : 4 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	



Calendrier	Tranche 2 : 2023 Tranche 3 : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution de la consommation énergétique des bâtiments communaux Evolution de la consommation énergétique des logements communaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude permet de favoriser une meilleure gestion des bâtiments et logements communaux, de faire des économies et d'encourager la mise en place d'actions afin d'améliorer le confort des usagers et des agents. L'entretien du patrimoine bâti public participe à rendre le centre-ville plus attractif en faisant bénéficier aux habitants des équipements publics et logements de meilleure qualité.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 4.1.1.

### ETUDE CIRCULATION DANS LE CENTRE-BOURG

<b>4. AXE MOBILITE</b>	<b>Fluidifier la circulation en centre-bourg et développer les mobilités douces</b>
<b>Orientation stratégique 4.1</b>	<b>Fluidifier et sécuriser la circulation en centre-bourg</b>
Action nom	<b>Étude de circulation dans le centre-bourg</b>
Action n°	4.1.1.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>Le centre-bourg de Mondoubleau concentre de très nombreux services destinés à l'ensemble de la population du territoire des Collines du Perche : marchés les lundis et samedis, banques, assurances, mairie dotée d'un dispositif de recueil et titres d'identité, pharmacie, église, épicerie, boulangerie, coiffeur, esthéticiennes, opticienne, etc. L'accès à la Place du Marché, sur laquelle sont disposés la plupart de ces services, est rendu difficile par l'étroitesse des rues, et pose des problèmes de circulation et de stationnement importants. En outre, la rue Gheerbrant, Route Départementale, trop étroite, voit chaque jour des difficultés liés aux croisements et à l'étroitesse des trottoirs pour les piétons.</p> <p>Afin de répondre à l'ensemble de ces problèmes, la municipalité fait appel à l'ATD41 (Agence Technique Départementale) pour identifier les principales défaillances et élaborer une stratégie de mobilité ayant pour objectif de faciliter l'ensemble des modes de déplacement et de les faire cohabiter de manière sécurisée.</p>
Partenaires	ATD 41 CAUE 41 CD41 DDT Gendarmerie
Dépenses prévisionnel/définitif	



Plan de financement prévisionnel / définitif	<p style="text-align: center;"><i>Etude Aménagement Centre-Bourg</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">DEPENSES</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">LIBELLE</th> <th style="text-align: center;">MONTANT € HT</th> <th style="text-align: center;">LIBELLE</th> <th style="text-align: center;">TAUX</th> <th style="text-align: center;">MONTANT € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">ATD41</td> <td style="text-align: center;">1 500,00</td> <td>Commune de Mondoubleau Autofinancement</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: center;">1 500,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Comptage routier</td> <td style="text-align: center;">2 400,00</td> <td>Commune de Mondoubleau Autofinancement</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: center;">2 400,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: center;"><b>3 900,00</b></td> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: center;"><b>100%</b></td> <td style="text-align: center;"><b>3 900,00</b></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES		RESSOURCES			LIBELLE	MONTANT € HT	LIBELLE	TAUX	MONTANT € HT	ATD41	1 500,00	Commune de Mondoubleau Autofinancement	100%	1 500,00	Comptage routier	2 400,00	Commune de Mondoubleau Autofinancement	100%	2 400,00	<b>TOTAL</b>	<b>3 900,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3 900,00</b>
DEPENSES		RESSOURCES																								
LIBELLE	MONTANT € HT	LIBELLE	TAUX	MONTANT € HT																						
ATD41	1 500,00	Commune de Mondoubleau Autofinancement	100%	1 500,00																						
Comptage routier	2 400,00	Commune de Mondoubleau Autofinancement	100%	2 400,00																						
<b>TOTAL</b>	<b>3 900,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3 900,00</b>																						
Calendrier																										
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction des accidents en centre-ville Evolution de la part modale à vélo Evolution de la fréquentation des commerces Evolution de la vacance commerciale Taux de satisfaction des usagers sur le nouvel aménagement																									
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Une circulation plus fluide sur l'ensemble des rues du centre-bourg et le partage plus équilibré entre véhicules motorisés, piétons et vélos. Cette étude s'inscrit donc dans une démarche en faveur des mobilités douces pour les habitants et touristes.</p> <p>Les aménagements qu'elle va encourager vont favoriser et renforcer l'attractivité du centre-ville et son économie en garantissant un meilleur accès des habitants du territoire à l'ensemble des commerces et services.</p> <p>En outre, l'amélioration et la sécurisation de la rue Gheerbrant, route départementale très fréquentée, est essentielle pour améliorer la traversée nord/sud de la cité pour les habitants du territoire et les voyageurs.</p>																									
Annexes																										



## FICHE ACTION N° 4.1.2.

### SECURISATION ET REQUALIFICATION RUE GHEERBRANT

<b>4. AXE MOBILITE</b>	<b>Fluidifier la circulation en centre-bourg et développer les mobilités douces</b>
<b>Orientation stratégique 4.1</b>	<b>Fluidifier et sécuriser la circulation en centre-bourg</b>
Action nom	<b>Sécurisation et requalification de la rue Gheerbrant</b>
Action n°	4.1.2.
Statut	Action engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Mondoubleau</b> Collectivité Locale
Description de l'action	<p>Afin d'améliorer la circulation dans le centre-ville, d'assurer une fluidité des modes de déplacements et d'assurer la sécurité des piétons, la commune souhaite effectuer un aménagement sécuritaire et paysager de la rue Gheerbrant après l'effacement des réseaux aériens, opération prévue début 2023.</p> <p>Cette rue est une Route Départementale, trop étroite, voit chaque jour des difficultés liés aux croisements et à l'étroitesse des trottoirs pour les piétons.</p> <p>Afin de répondre à l'ensemble de ces problèmes, la municipalité fait appel à l'ATD41 (Agence Technique Départementale) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une étude pour établir un plan de circulation dans le centre-bourg</li> <li>- une étude de sécurisation de la rue Gheerbrant RD106, rue qui fera aussi l'objet d'effacement des réseaux en 2023.</li> </ul> <p>Des travaux d'aménagement permettront de garantir une meilleure cohabitation des modes de déplacements et de favoriser les modes de déplacement doux.</p> <p>Enfin le CD41 procèdera à la réfection complète de la chaussée.</p>
Partenaires	ATD 41 CD41, SIDELC, concessionnaires, CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>En cours (202) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AMO Viatec : 8 700 €</li> <li>- Etude ATD41 : 3 000 €</li> </ul> <p>Prévu en 2023 : Enfouissement des réseaux : participation financière de la commune : 109.458 € sur un montant global de travaux de 185 135 € Estimation Travaux Sécurisation et Aménagement de voirie sera connue à l'issue de la phase des études. Démarrage travaux fin février 2023. DETR 2022 accordée : 54 469 €</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Début des travaux d'enfouissement : 1 <sup>er</sup> trimestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution de la fréquentation des commerces Taux de satisfaction des usagers et riverains sur le nouvel aménagement
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet aménagement va contribuer à une mise en valeur du centre-ville par la sécurisation des espaces publics et l'amélioration de la qualité paysagère d'une rue, artère principale. Cela va permettre une amélioration générale du cadre de vie des habitants et de l'accès aux services publics.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 4.2.1.

### SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MOBILITE DOUCE

<b>4. AXE MOBILITE</b>	<b>Fluidifier la circulation en centre-bourg et développer les mobilités douces</b>
<b>Orientation stratégique 4.2</b>	<b>Développer et établir une stratégie en matière de déplacements à l'échelle intercommunale</b>
Action nom	<b>Elaboration d'un schéma intercommunal de mobilité douce</b>
Action n°	4.2.1.
Statut	Action non engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes des Collines du Perche</b> Collectivités Locales
Description de l'action	<p>La communauté est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire. Elle s'est vu transférer 147 km de voirie communale dont elle assure l'entretien dans le cadre d'un programme pluriannuel régulier. En 2022 elle étudie les conditions des transferts des principaux ouvrages d'art (ponts, passages busés, ...) qui supportent cette voirie. Il existe sur le territoire de la CCCP des circuits pédestres et équestres et des circuits cyclables (boucles en général). Ces derniers ne desservent pas nécessairement les équipements publics ni les établissements fréquentés par les jeunes (proportionnellement plus utilisateurs du vélo comme mode de déplacement). En outre les pistes cyclables existantes sont plus orientées vers les pratiques sportives de plein-air et de nature et notamment celle du Vélo Tout Terrain.</p> <p>La CCCP est propriétaire d'une dizaine de kilomètres d'une ancienne voie ferrée désaffectée et déclassée entre Sargé sur Braye et la gare de Mondoubleau (maison France Services et espace de vie sociale). Actuellement, ce tracé supporte des itinéraires (fractions de boucles) de randonnée à vélo (VTT) qui est également utilisé pour des Randonnées équestres (montées ou attelages).</p> <p>Ce tracé se situe dans le prolongement de ceux qui ont été réalisés dans le département de la Sarthe (et arrivent à Besse sur Braye) et est séparé de ces derniers par la commune de Savigny sur Braye (CATV). Le Département de Loir et Cher a pris en compte ce tracé (y compris sur une partie de la voie ferrée entre Mondoubleau et Droué actuellement non déclassée) dans son projet de schéma départemental.</p> <p>Le milieu environnant de cette partie d'ancienne voie ferrée a conservé son caractère naturel : bordé de haies, il comporte des arbres d'une trentaine d'année pour les plus anciens et une végétation basse complémentaire.</p>



	<p>L'entretien de la végétation pratiqué jusqu'alors est le moins impactant possible sur le milieu qui évolue assez naturellement.</p> <p>La CCCP a engagé, dans le cadre du programme LEADER, un travail de réflexion innovant avec les associations environnementales locales, la chambre d'agriculture, les professionnels du bois, en vue de favoriser une gestion exemplaire des haies (programme LEADER). Les haies qui bordent la voie ferrée pourront être un terrain d'expérimentation et de démonstration de méthodes innovantes de conduite des haies dans le Perche répondant à cette typologie.</p> <p>Par ailleurs, il existe entre les communes de Choue et de Mondoubleau distantes d'environ 4 km, un chemin (actuellement agricole) dit de « la Chouardière », dont l'aménagement en voie cyclable est de nature à permettre le développement de circulations douces entre les deux communes et de venir en complément du projet de construction du nouveau groupe scolaire prévu à Cormenon (qu'il pourrait desservir sous réserve de prolongement dans le bourg de Mondoubleau) et permettrait l'organisation sécurisée des déplacements des enfants entre le bourg de Choue et l'école en projet.</p> <p>Le département de Loir et Cher, dans son schéma départemental en préparation a également pris en compte cette liaison qui impliquerait la construction d'environ 500 mètres linéaire de piste cyclable en site propre le long d'une route départementale qui nécessiterait l'acquisition d'une bande de terrains agricole pour le réaliser en site propre vu les points de trafic sur cette section de voie.</p> <p>Le projet consiste à aménager sur la partie de la voie ferrée déclassée et sur le chemin agricole de « la Chouardière », une liaison cyclable continue, et à mettre en place un système innovant de gestion des haies là où elles existent. Ces pistes cyclables pourront être prolongées dans les bourgs de Choue et Mondoubleau par des aménagements complémentaires destinés à garantir la continuité des tracés sur les sections urbaines intra-muros (accès aux écoles, logements inclusifs, etc.). Des aménagements de cette nature existent déjà pour bonne partie sur la commune de Cormenon.</p> <p>La création d'un réseau de voies cyclables en vue de favoriser la pratique régulière des déplacements doux alternatifs implique d'établir un schéma en veillant à sa cohérence par rapport à celui du département de Loir-et-Cher et en tenant de la distribution géographique des populations et de la location des équipements publics et services et points d'intérêt patrimonial.</p> <p>Lors du conseil communautaire du 24 novembre 2022, la CCCP a sollicité son adhésion au CEREMA, qui sera appelé à contribuer à l'établissement du schéma d'aménagement.</p>
Partenaires	<p>Les communes de Mondoubleau, Cormenon, Sargé, Choue et Arville, la Région Centre-Val de Loire, le Département de Loir-et-Cher, le Pays Vendômois, les associations environnementales locales, le Syndicat de randonnées des Collines du Perche</p> <p>DDT, CEREMA (prestataire)</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	Eléments de chiffrage en attente
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Trimestre 1 / 2023 : travail avec le CEREMA pour déterminer la méthodologie d'élaboration du schéma des circulations douces (cyclables et autres), tant à l'échelle communautaire que des communes de Mondoubleau et Choue ;</p> <p>Trimestre 2 / 2023 : établissement du schéma coordonné des circulations douces, consultations acteurs partenaires et population ;</p> <p>Trimestre 3 / 2023 : établissement du programme opérationnel / phasage, rédaction et passation des marchés de travaux ;</p> <p>Trimestre 4 / 2023 ou trimestre 1 / 2024 : lancement de travaux (phase 1, ...)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Par défaut la fiche action PVD est inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de km d'itinéraires cyclables créés/aménagés</p> <p>Satisfaction des usagers des itinéraires cyclables</p> <p>Evolution de la part modale à vélo</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet de développement des mobilités douces s'inscrit dans une politique d'amélioration du cadre de vie et de la qualité paysagère. Il va permettre l'apaisement de la circulation et l'embellissement des espaces naturels et publics.</p> <p>Le schéma favorise l'amélioration des mobilités quotidiennes pour circuler dans le centre-ville, favoriser le déplacement doux au quotidien et participe également au développement des activités de loisir et touristiques.</p>
Annexes	



## MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE

### RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

### POUR LA COMMUNE DE MONDOUBLEAU

### ANNEE 2023

Les montants des dotations de l'Etat présentés correspondent aux demandes prévisionnelles de financement qui seront instruites et validées chaque année dans le cadre des textes applicables.

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
1.1.1. Création d'un tiers-lieu de compétences	Commune de Mondoubleau	1 100 000	325 000	DETR : 350 000 Fonds Vert-Friche : 148 000		Sollicitée Sollicité
1.2.1. Rénovation de la médiathèque	CCCP	176 285	52 885	DETR : 123 400		Sollicitée
1.2.2. Rénovation de la piscine	CCCP	2 200 000	1 100 000	DSIL : 1 100 000		Sollicitée
1.2.3. Construction d'un groupe scolaire communautaire	CCCP	6 000 000		DETR / DSIL		A solliciter
2.1.1. Elaboration d'un Plan-Guide	Commune de Mondoubleau	7 500	4 250	0	BDT : 3 125	Accordée
2.1.2. Aménagement des espaces publics - Tranche 2	Commune de Mondoubleau	21 936	4 436	0	CD41-DSR : 17 500	Sollicitée
2.1.3. Opération Climat 2030 en partenariat avec Perche Nature	Commune de Mondoubleau	10 193	3 193	0		
2.2.2. Restauration et valorisation de la Maison à pans de bois	Commune de Mondoubleau	Etude : 10 834 Travaux + AMO : 418 800	5 417 83 760	DRAC : 5 417 DRAC : 167 520 DETR : 167 520		Sollicitée A solliciter A solliciter
2.2.3. Cristallisation des vestiges du donjon et de la forteresse - Etudes	Commune de Mondoubleau	30 400	19 175	DRAC : 4 700 DRAC : 6 525		Accordée Sollicitée
3.1.2. Bilan énergétique des bâtiments et logements communaux	Commune de Mondoubleau	6 400	1 280	ETAT : 2 560	ADEME : 2 560	A solliciter A solliciter
4.1.1. Étude sur la circulation dans le centre-bourg	Commune de Mondoubleau	3 900	3 900	0		

4.1.2. Sécurisation et requalification de la Rue Gheerbrant	Commune de Mondoubleau	11 700 109 458	66 689	DETR : 54 469		Accordée
4.2.1. Elaboration d'un schéma intercommunal de mobilité douce	CCCP	Eléments de chiffrage en attente	-	-		-

<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	Plan de relance	FNADT	DETR/DSIL	Fonds Vert	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
Commune de Mondoubleau			364 502	Fonds Vert-Friche : 148 000		
CCCP			1 223 400	-		